

NOTICE ANNUELLE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021

iA Société financière inc.

30 mars 2022

AVEC VOUS

Table des matières

Présentation de l'information	2	Administrateurs et haute direction	31
Renseignements généraux	2	Nom, poste et titres détenus	31
Documents intégrés par renvoi	2	Information complémentaire sur les administrateurs et les dirigeants	31
Renseignements financiers non conformes aux IFRS	2	Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions	34
Énoncés prospectifs	9	Comité d'audit	36
Structure organisationnelle	11	Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés	38
Nom, adresse et constitution	11	Procédures judiciaires et mesures réglementaires	38
Liens intersociétés	11	Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres	39
Évolution générale des activités	12	Intérêts des experts	39
Historique des trois derniers exercices	12	Renseignements complémentaires	39
Description des activités	16	ANNEXE A MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT	40
Description générale	16		
Compétences et connaissances spécialisées	16		
Tendances	16		
Réglementation gouvernementale	18		
Propriété intellectuelle et développement de produits	19		
Activités de nature cyclique	19		
Main-d'œuvre	20		
Engagement en matière de développement durable	20		
Facteurs de risque	22		
Réorganisations	22		
Structure du capital	23		
Description générale	23		
Programme de rachat d'actions ordinaires	24		
Contraintes	24		
Notations et notes	24		
Dividendes	28		
Actions ordinaires de iA Société financière	28		
Actions ordinaires et privilégiées de iA Assurance	28		
Marché pour la négociation des titres de iA Société financière	30		
Cours et volume des opérations	30		

Présentation de l'information

Renseignements généraux

La dénomination sociale de la société est « iA Société financière inc. » (ci-après « **iA Société financière** » ou la « **Société** »).

Dans cette Notice annuelle, « **iA Groupe financier** » fait référence à iA Société financière et à sa filiale, l'Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc. (« **iA Assurance** »).

Sauf indication contraire, tous les renseignements présentés dans cette Notice annuelle sont établis au 31 décembre 2021 ou pour l'exercice terminé à cette date, et sont présentés sur une base consolidée. Tous les montants indiqués dans cette Notice annuelle sont libellés en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les résultats et les états financiers de la Société sont présentés conformément aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** »), et aux exigences comptables prescrites par les autorités réglementaires. Cette Notice annuelle a été déposée sur le site Internet de SEDAR (Système électronique de données, d'analyse et de recherche), à l'adresse sedar.com, le 30 mars 2022 sous le profil de iA Société financière inc.

Documents intégrés par renvoi

Le présent document doit être lu conjointement avec les documents suivants de iA Société financière, dont certaines parties y sont intégrées par renvoi :

- le *Rapport de gestion* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021 (le « **Rapport de gestion** »). Le Rapport de gestion a été déposé sur le site Internet de SEDAR le 17 février 2022; et
- les *États financiers consolidés* pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, y compris les notes complémentaires aux états financiers consolidés (les « **États financiers consolidés** »). Les États financiers consolidés ont été déposés sur le site Internet de SEDAR le 17 février 2022.

Ces documents ont été déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada et peuvent être consultés sur le site Internet de SEDAR à l'adresse sedar.com. Ils sont également disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse ia.ca/relationaveclesinvestisseurs. Tous les éléments intégrés par renvoi dans cette Notice annuelle font référence à des parties des documents déposés sur SEDAR aux dates indiquées ci-dessus. Tous autres renvois sont fournis à titre informatif uniquement.

Renseignements financiers non conformes aux IFRS

iA Société financière et iA Assurance publient leurs résultats et leurs états financiers conformément aux IFRS. Toutefois, elles publient également certaines mesures ou certains ratios financiers qui ne sont pas conformes aux IFRS (« **non conformes aux IFRS** »). Une mesure financière est considérée comme non conforme aux IFRS aux fins de la législation canadienne sur les valeurs mobilières lorsqu'elle est présentée autrement que selon les principes comptables généralement reconnus (« **PCGR** ») utilisés pour les états financiers audités de la Société. Cette dernière emploie des mesures non conformes aux IFRS lorsqu'elle évalue ses résultats et mesure sa performance. La Société est d'avis que les mesures non conformes aux IFRS fournissent des renseignements additionnels pour mieux comprendre ses résultats financiers et effectuer une meilleure analyse de son potentiel de croissance et de bénéfice, et qu'elles facilitent la comparaison des résultats trimestriels et annuels de ses activités courantes. Comme les mesures non conformes aux IFRS n'ont pas de définitions ou de significations normalisées, il est possible qu'elles diffèrent des mesures financières non conformes aux IFRS utilisées par d'autres sociétés et elles ne doivent pas être considérées comme une alternative aux mesures de performance financière déterminées

conformément aux IFRS. La Société incite fortement les investisseurs à consulter l'intégralité de ses états financiers et de ses autres rapports déposés auprès d'organismes publics, et à ne pas se fier à une mesure financière unique, quelle qu'elle soit. Les mesures financières non conformes aux IFRS sont souvent accompagnées des mesures financières conformes aux IFRS et comparées avec ces dernières afin d'en établir la concordance. Pour certaines mesures financières non conformes aux IFRS, il n'existe toutefois aucune mesure directement comparable selon les IFRS.

Le **Règlement 52-112 sur l'information concernant les mesures financières non conformes aux PCGR et d'autres mesures financières** des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (le « **Règlement 52-112** ») établit les exigences de communication applicables, respectivement, à chacune des catégories suivantes de mesures non conformes aux IFRS utilisées par la Société :

- *Mesures financières non conformes aux IFRS*, qui représentent la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus et, en ce qui concerne leur composition, excluent un montant qui entre dans la composition de la mesure financière la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la Société ou comprennent un montant qui en est exclu;
- *Ratios non conformes aux IFRS*, exprimés sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation similaire, dont au moins l'une des composantes est une mesure financière non conforme aux IFRS, et qui ne sont pas présentés dans les états financiers de la Société;
- *Mesures financières supplémentaires*, communiquées périodiquement en vue de représenter la performance financière, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou attendus et qui ne sont pas présentés dans les états financiers de la Société;
- *Mesures de gestion du capital*, qui sont des mesures financières visant à permettre à une personne physique d'évaluer les objectifs, les procédures et les processus que la Société a adoptés pour gérer son capital;
- *Mesures sectorielles*, qui combinent les mesures financières pour au moins deux secteurs à présenter de la Société, et qui ne sont pas présentées dans les états financiers de celle-ci.

Les mesures financières non conformes aux IFRS, les ratios non conformes aux IFRS et les mesures financières supplémentaires utilisées par la Société sont décrits ci-après. Des renseignements supplémentaires sont fournis, de même qu'une description de la concordance avec la mesure IFRS la plus proche, le cas échéant.

Les mesures non conformes aux IFRS publiées par la Société sont :

- Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Un ratio, exprimé sous forme de pourcentage, obtenu en divisant le revenu net consolidé disponible aux actionnaires ordinaires par la moyenne des capitaux propres attribuables à ces actionnaires pour la période;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure générale de l'efficacité de la Société dans l'utilisation des capitaux propres.
- Bénéfice tiré des activités de base :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
 - *Définition* : Exclut du bénéfice (pertes) divulgué l'impact des éléments suivants, qui créent de la volatilité dans les résultats de la Société en vertu des IFRS ou qui ne sont pas représentatifs de sa performance opérationnelle sous-jacente :
 - a. les impacts des marchés qui diffèrent des meilleures estimations faites par la direction, y compris l'incidence des rendements générés par les marchés financiers et les changements dans les taux d'intérêt liés (i) aux frais de gestion perçus relativement à l'actif sous gestion ou sous administration (RFG), (ii) aux polices d'assurance vie universelle, (iii) au niveau d'actifs appariant les engagements à long terme, et (iv) au programme de gestion dynamique des risques rattachés aux garanties des fonds distincts;
 - b. les changements d'hypothèses et les mesures prises par la direction;
 - c. les gains et pertes sur des acquisitions ou sur des dispositions d'entreprises, y compris les frais d'acquisition, d'intégration et de restructuration;

- d. l'amortissement d'immobilisations incorporelles à durée de vie limitée et liées à des acquisitions;
- e. la charge de retraite non liée aux activités de base, qui représente la différence entre le rendement des actifs (revenus d'intérêts sur les actifs du régime) calculé en utilisant le rendement attendu des actifs du régime et le taux d'actualisation du régime de retraite prescrit par les IFRS; et
- f. des éléments particuliers que la direction juge non représentatifs de la performance de la Société, notamment (i) des provisions ou règlements de dossiers judiciaires importants, (ii) des gains et des pertes d'impôts inhabituels sur le revenu, (iii) des charges significatives pour dépréciation liées au goodwill et à des immobilisations incorporelles, et (iv) d'autres gains et pertes inhabituels particuliers;

Remarque : Cette définition du bénéfice tiré des activités de base est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. Les résultats tirés des activités de base pour les périodes qui précèdent le 1^{er} janvier 2021 qui sont présentés aux fins de comparaison ont aussi été calculés à partir de cette définition;

Les changements apportés à la définition du bénéfice tiré des activités de base au début de l'année 2021 sont cohérents avec l'évolution continue de l'entreprise et permettent de mieux refléter et évaluer la performance sous-jacente de l'activité opérationnelle, tout en maintenant la cohérence avec le concept général de la mesure et la continuité avec la définition précédente.

- *Raison d'être* : Utilisé pour mieux comprendre la capacité de la Société à générer des bénéfices renouvelables;
- *Rapprochement* : Le « résultat net attribué aux actionnaires ordinaires » est la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure, et un rapprochement avec cette mesure est présenté dans le Rapport de gestion 2021, lequel est disponible sur sedar.com.

— Bénéfice par action ordinaire (BPA) tiré des activités de base :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
- *Définition* : Obtenu en divisant le bénéfice tiré des activités de base par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué;
- *Raison d'être* : Utilisé pour mieux comprendre la capacité de la Société à générer des bénéfices renouvelables, en plus de constituer un indicateur supplémentaire pour l'évaluation de la performance financière de la Société;
- *Rapprochement* : Le « résultat par action ordinaire (BPA) » est la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable présentée dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure, et un rapprochement avec cette mesure est présenté dans le Rapport de gestion 2021, lequel est disponible sur sedar.com.

— Rendement des capitaux propres aux actionnaires ordinaires (ROE) tiré des activités de base :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
- *Définition* : Un ratio, exprimé sous forme de pourcentage, obtenu en divisant le bénéfice tiré des activités de base consolidé par la moyenne des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires pour la période;
- *Raison d'être* : Fournit une mesure générale de l'efficacité de la Société dans l'utilisation des capitaux propres, fondée sur le bénéfice tiré des activités de base, en plus de constituer un indicateur supplémentaire pour l'évaluation du rendement financier de la Société;
- *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.

— Composantes de la provenance du bénéfice, divulgué et tiré des activités de base :

- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
- *Définition* : Présente les sources de bénéfices en conformité avec la ligne directrice émise par le Bureau du surintendant des institutions financières et établie en collaboration avec l'Institut canadien des actuaires à partir des composantes suivantes :

- a. Le bénéfice d'exploitation, soit la somme des composantes suivantes de l'analyse de provenance du bénéfice : bénéfice anticipé sur l'en-vigueur, gains et pertes d'expérience, effet des nouvelles ventes, changements d'hypothèses et mesures prises par la direction;
 - b. Le bénéfice anticipé sur l'en-vigueur, qui représente la fraction du revenu net consolidé découlant des polices en vigueur au début de la période de déclaration qui devait être réalisée en fonction de la concrétisation des meilleures estimations;
 - c. Les gains et pertes d'expérience, qui représentent l'écart entre le revenu réel et le revenu qui aurait été déclaré si toutes les hypothèses faites au début de la période de déclaration s'étaient concrétisées;
 - d. L'effet des nouvelles ventes, ou *drain*, qui représente l'effet au point de vente sur le revenu net découlant de la souscription de nouvelles polices au cours de la période. Le bénéfice anticipé réalisé dans les années suivant l'émission d'un contrat devrait couvrir la charge liée à son émission;
 - e. Les changements d'hypothèses et les mesures prises par la direction, soit l'effet sur le revenu net avant impôts résultant des changements dans les méthodes et les hypothèses actuarielles ou d'autres mesures prises par la direction. Des changements d'hypothèses peuvent survenir lorsque la Société s'assure de la suffisance de ses provisions compte tenu des contextes économiques et financiers existants, ou découler de ses propres résultats en matière notamment de mortalité, de morbidité, d'abandons et de coûts unitaires, entre autres facteurs. Les mesures prises par la direction représentent l'effet des mesures adoptées en dehors de l'exploitation normale de la Société, y compris, sans s'y limiter, de changements dans la méthodologie, de l'amélioration des modèles et des effets d'acquisitions, de fusions et de dessaisissements;
 - f. Le revenu sur le capital, qui correspond au revenu tiré des placements dans lesquels le capital de la Société est investi, moins toutes les dépenses engagées pour générer ce revenu. La Société considère aussi dans le revenu sur le capital les frais de financement provenant des débetures, l'amortissement des actifs intangibles en lien avec des acquisitions et les résultats de la filiale iA Auto et habitation (iAAH);
 - g. Les impôts sur le revenu, qui représentent la valeur des montants payables en vertu des lois fiscales et qui comprennent notamment les impôts sur le revenu exigibles et différés. L'impôt sur le revenu de placements des assureurs sur la vie et les taxes sur les primes ne sont pas compris dans ces montants. Ces impôts sont considérés comme une dépense aux fins de calcul du bénéfice d'exploitation;
- Raison d'être : Fournissent des indicateurs supplémentaires pour évaluer la performance financière de la Société et un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux comprendre d'où provient la création de valeur pour les actionnaires.
 - Rapprochement : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable pour les composantes de la provenance du bénéfice dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Mesure des prêts automobiles – Prêts émis :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Nouveaux prêts automobiles consentis au cours d'une période;
 - *Raison d'être* : Utilisée pour évaluer la capacité de la Société à générer de nouvelles ventes dans le secteur des prêts automobiles;
 - *Rapprochement* : Il s'agit d'un élément de la mesure conforme aux IFRS « activités opérationnelles ayant un effet sur la trésorerie : achats liés aux placements » présentée dans les états financiers de la Société.
- Mesure des prêts automobiles – Sommes à recevoir :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
 - *Définition* : Comprend les prêts automobiles, les intérêts courus et les frais;
 - *Raison d'être* : Utilisée pour évaluer les montants totaux à recevoir par la Société dans le secteur des prêts automobiles;

- *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Mesure des prêts automobiles – Taux de perte sur prêts autos moyen :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Représente les pertes sur prêts totales divisées par la moyenne des sommes à recevoir pour la même période;
 - *Raison d'être* : Utilisée pour évaluer le rendement moyen de la Société en matière de crédit dans le secteur des prêts automobiles;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Ratio de distribution du dividende :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Le pourcentage du revenu net attribué aux actionnaires ordinaires – sur la base du bénéfice divulgué – qui leur est distribué sous la forme de dividendes durant la période;
 - *Raison d'être* : Indique le pourcentage des revenus divulgués de la Société que les actionnaires ont reçu sous la forme de dividendes;
 - *Rapprochement* : Le ratio de distribution du dividende est le ratio du dividende versé par action ordinaire au cours de la période (une mesure conforme aux IFRS) divisé par le bénéfice divulgué par action ordinaire au cours de cette même période.
- Ratio de distribution du dividende, activités de base
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Le pourcentage du revenu net attribué aux actionnaires ordinaires – sur la base du bénéfice tiré des activités de base – qui leur est distribué sous la forme de dividendes durant la période;
 - *Raison d'être* : Indique le pourcentage des revenus tirés des activités de base de la Société que les actionnaires ont reçu sous la forme de dividendes;
 - *Rapprochement* : Le ratio de distribution du dividende, activités de base est le ratio du dividende versé par action ordinaire au cours de la période (une mesure conforme aux IFRS) divisé par le bénéfice tiré des activités de base par action ordinaire au cours de cette même période.
- Génération organique de capital :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Capital excédentaire généré dans le cours normal des activités, une fois exclue l'incidence de l'environnement macroéconomique, le capital excédentaire correspondant au capital dépassant le ratio cible, calculé conformément à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes (ESCAP)* révisée en janvier 2021 par l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »);
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la Société à générer du capital excédentaire dans le cours normal de ses activités.
- Capacité de déploiement de capital :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Capital que la Société peut déployer pour une transaction, compte tenu de toutes les limites et contraintes de la ligne directrice réglementaire sur le capital et des cibles de la Société, les paramètres de la transaction étant présumés représenter le pire scénario;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la Société à déployer du capital pour des transactions.
- Ratio de distribution total (12 derniers mois) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;

- *Définition* : La somme des dividendes versés par action ordinaire et des actions ordinaires rachetées (rachats) au cours des douze derniers mois, divisée par le revenu net disponible aux actionnaires ordinaires au cours des douze derniers mois;
 - *Raison d'être* : Indique le pourcentage des revenus divulgués de la Société qu'ont reçu les actionnaires sous la forme de dividendes, sur une période de douze mois.
- Mesures de la sensibilité :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : L'effet des variations macroéconomiques, comme les variations des taux d'intérêt et des marchés boursiers, sur d'autres mesures employées par la Société, comme le revenu net ou le ratio de solvabilité;
 - *Raison d'être* : Utilisées pour évaluer l'exposition au risque de variations macroéconomiques de la Société.
- Mesure du levier financier – Débentures/capital :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Calculée en divisant les débentures totales par la somme des débentures totales et des capitaux propres des actionnaires;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure du levier financier de la Société.
- Mesure de levier financier – Débentures + actions privilégiées émises par une filiale/capital :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Calculée en divisant les débentures totales et les actions privilégiées émises par une filiale par la somme des débentures totales et des capitaux propres des actionnaires;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure du levier financier de la Société.
- Mesure de levier financier – Ratio de couverture :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Ratios non conformes aux IFRS;
 - *Définition* : Calculée en divisant le bénéfice des douze derniers mois (avant intérêts et impôts) par la somme des intérêts, des actions privilégiées émises par une filiale et des dividendes sur actions privilégiées ainsi que des primes versées au rachat d'actions privilégiées émises par une filiale (le cas échéant);
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la capacité de la Société à répondre aux besoins de liquidités associés à ses obligations lorsque ces dernières arrivent à échéance;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Capitalisation :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : La somme des capitaux propres, des débentures ainsi que des comptes des contrats avec participation de la Société;
 - *Raison d'être* : Fournit un indicateur supplémentaire pour évaluer la performance financière de la Société;
 - *Rapprochement* : Cette mesure est la somme de plusieurs mesures conformes aux IFRS.
- Ratio de solvabilité :
- *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Conformément à la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital – Assurance de personnes (ESCAP)* révisée en janvier 2021 par l'AMF, cette mesure financière est exemptée de certaines exigences du *Règlement 52-112*;
 - *Définition* : Calculé en divisant la somme des capitaux disponibles, l'attribution de l'avoir et les dépôts admissibles par le coussin de solvabilité global;
 - *Raison d'être* : Fournit une mesure de la solvabilité de la Société et permet aux autorités réglementaires de déterminer si une compagnie d'assurance dispose de capitaux suffisants par rapport au minimum établi par l'organisme de réglementation de la Société.

- Actif sous administration (ASA) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* : Tous les actifs par rapport auxquels la Société n'agit qu'à titre d'intermédiaire entre un client et un gestionnaire de fonds externe;
 - *Raison d'être* : Utilisé pour évaluer la capacité de la Société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous administration;
 - *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.

- Actif sous gestion (ASG) :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
 - *Définition* : Tous les actifs par rapport auxquels la Société établit un contrat avec un client et prend des décisions d'investissement pour les sommes déposées dans le cadre de ce contrat;
 - *Raison d'être* : Utilisé pour évaluer la capacité de la Société à générer des honoraires, en particulier en ce qui touche les fonds de placement et les fonds sous administration;
 - *Rapprochement* : L'« actif total du fonds général » et l'« actif net des fonds distincts » présentés dans les états financiers de la Société sont des mesures conformes aux IFRS et des composantes du calcul de l'ASG. Un rapprochement est effectué dans le *Rapport de gestion 2021*, lequel est disponible sur sedar.com.

- Dépôts des fonds communs de la Gestion de patrimoine individuel, dépôts de l'Épargne et retraite collectives, équivalents de primes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines et régimes d'avantages sociaux non assurés (RASNA), contrats d'investissement et équivalents de primes et dépôts des Régimes d'employés de l'Assurance collective :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définitions* :
 - a. On désigne par *dépôts* les montants reçus de clients aux termes d'un contrat d'investissement. Les dépôts ne figurent pas dans les états des résultats de la Société;
 - b. Les équivalents *de primes* sont des montants liés à des contrats de services ou des services dans le cadre desquels la Société est essentiellement administratrice, mais pourrait devenir assureuse si un événement précis venait à se produire. Ces montants ne sont pas inclus dans les « primes nettes »;
 - *Raison d'être* : Les primes, les équivalents de primes et les dépôts sont l'une des nombreuses mesures utilisées pour évaluer la capacité de la Société à générer un revenu à partir des nouvelles affaires souscrites et des contrats en vigueur.

- Primes minimales et excédentaires liées aux ventes de l'Assurance individuelle, ventes brutes et nettes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel, ventes des Régimes d'employés de l'Assurance collective, ventes de l'Assurance individuelle des Affaires américaines, ventes des Marchés spéciaux de l'Assurance collective, ventes d'assurance biens et risques divers des Services aux concessionnaires de l'Assurance collective, ventes de contrats d'accumulation et de rentes assurées de l'Épargne et retraite collectives, ventes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines et ventes en assurance de dommages :
 - *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières supplémentaires;
 - *Définition* :
 - a. Les primes minimales et excédentaires liées aux ventes de l'Assurance individuelle sont définies comme les primes annualisées de première année. Les primes nettes présentées aux états financiers consolidés comprennent à la fois les entrées de fonds provenant des nouvelles affaires souscrites durant la période et celles des contrats en vigueur et sont diminuées des primes cédées en réassurance;
 - b. Les ventes brutes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel sont définies comme les dépôts et comprennent les ventes sur le marché primaire de fonds négociés en bourse;

- c. Les ventes nettes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel correspondent aux entrées nettes de fonds et sont définies comme les ventes brutes de fonds communs de placement de la Gestion de patrimoine individuel, moins les retraits et transferts;
 - d. Les ventes des Régimes d'employés de l'Assurance collective sont définies comme les primes annualisées de première année, comprenant les équivalents de primes (régimes d'avantages sociaux non assurés);
 - e. Les ventes de l'Assurance individuelle des Affaires américaines sont définies comme les primes annualisées de première année;
 - f. Les ventes des Marchés spéciaux de l'Assurance collective sont définies comme les entrées de fonds provenant des nouvelles affaires souscrites durant la période et celles des contrats en vigueur;
 - g. Les ventes d'assurance biens et risques divers des Services aux concessionnaires de l'Assurance collective sont définies comme les primes directes souscrites (avant réassurance);
 - h. Les ventes de contrats d'accumulation et de rentes assurées de l'Épargne et retraite collectives comprennent les primes brutes (avant réassurance) et les équivalents de primes, ou dépôts;
 - i. Les ventes des Services aux concessionnaires des Affaires américaines sont définies comme les primes directes souscrites (avant réassurance) et les équivalents de primes;
 - j. Les ventes en assurance de dommages sont définies comme les primes directes souscrites;
 - o *Raison d'être* : Utilisées pour évaluer la capacité de la Société à générer de nouvelles ventes, en plus de constituer un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux évaluer le potentiel de croissance de la Société;
 - o *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.
- Ventes en assurance crédit des Services aux concessionnaires de l'Assurance collective :
- o *Catégorie aux termes du Règlement 52-112* : Mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique;
 - o *Définition* : Primes avant réassurance et annulations;
 - o *Raison d'être* : Utilisées pour évaluer la capacité de la Société à générer de nouvelles ventes, en plus de constituer un outil supplémentaire pour aider les investisseurs à mieux évaluer le potentiel de croissance de la Société dans la division des Services aux concessionnaires du secteur de l'Assurance collective;
 - o *Rapprochement* : Il n'existe pas de mesure financière conforme aux IFRS directement comparable dans les états financiers de la Société en lien avec la mesure.

Énoncés prospectifs

- Cette Notice annuelle peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Groupe financier ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, ou qui comprennent des mots tels que « pourrait » et « devrait », ou des verbes comme « supposer », « s'attendre à », « prévoir », « entendre », « planifier », « croire », « estimer » et « continuer » ou leur forme future (ou leur forme négative), ou encore des mots tels que « objectif », « but », « indications » et « prévisions » ou des termes ou des expressions semblables. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs comprennent, notamment, dans le présent document, les renseignements concernant les résultats d'exploitation futurs possibles ou présumés. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs et ils pourraient changer, particulièrement en raison de la pandémie de la COVID-19 qui sévit actuellement et qui évolue ainsi que de son incidence sur l'économie mondiale et de ses répercussions incertaines sur nos activités.
- Bien que iA Groupe financier estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. De plus, les énoncés prospectifs étant fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats qui y sont exprimés explicitement ou implicitement.

- Les facteurs et les risques importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus sont notamment : les risques d'assurance, de marché, de crédit et de liquidité, ainsi que les risques stratégiques et opérationnels tels que : la conjoncture commerciale et économique; la concurrence et le regroupement de sociétés; les changements apportés aux lois et aux règlements, y compris aux lois fiscales et les changements apportés aux lignes directrices en matière de capital et de liquidité; les risques associés à l'environnement politique et social; les risques liés aux changements climatiques, notamment la transition vers une économie en faibles émissions de carbone et la capacité de iA Groupe financier à satisfaire aux attentes des parties prenantes face aux enjeux environnementaux et sociaux; les risques liés aux données et le cyberrisque; les risques liés aux ressources humaines; les risques liés à la stratégie de couverture; les liquidités de iA Groupe financier, notamment la disponibilité de financement pour respecter les engagements financiers en place aux dates d'échéance prévues lorsqu'il le faut; l'exactitude de l'information reçue de cocontractants et la capacité des cocontractants à respecter leurs engagements; l'occurrence de catastrophes naturelles ou imputables à l'homme, de conflits internationaux, de pandémies (comme la présente pandémie de la COVID-19) et d'actes terroristes.
 - Les hypothèses et facteurs importants utilisés dans la préparation des perspectives financières comprennent, sans s'y limiter : l'exactitude des conventions comptables et des hypothèses actuarielles et économiques les plus probables utilisées par la Société, soit le taux de mortalité, le taux de morbidité, la longévité et le comportement des titulaires de polices; une croissance continue des affaires; des changements dans l'environnement, les risques et les conditions économiques, de concurrence, d'assurance, juridiques ou réglementaires; et les récents rendements et résultats de la Société, comme il en est question dans le *Rapport de gestion 2021* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021.
- *Impacts potentiels de la pandémie de COVID-19* – Depuis le mois de mars 2020, la pandémie de COVID-19 a des effets importants et sans précédent sur la société et l'économie. L'incidence globale qu'aura la pandémie de COVID-19 demeure incertaine et dépendra de plusieurs facteurs, dont la progression du virus, l'émergence de nouveaux variants, la durée de la pandémie, les traitements et thérapies potentiels, la disponibilité des vaccins, l'efficacité des mesures gouvernementales déployées pour ralentir la contagion et leur incidence sur l'économie. Il n'est donc présentement pas possible d'estimer avec exactitude la totalité des effets qu'aura la pandémie de COVID-19, mais ses effets sur les affaires et les résultats financiers de iA Groupe financier pourraient être significatifs. En dépit des impacts négatifs à court terme de la pandémie de COVID-19 sur ses résultats, iA Groupe financier demeure très solide financièrement. De plus, le protocole de continuité des affaires de iA Groupe financier continue d'être observé, de manière à assurer aux clients une qualité de service similaire ou supérieure à celle qui prévalait avant la pandémie et à permettre aux employés et aux conseillers de poursuivre toutes leurs activités, tout en étant appuyés par des processus sécuritaires.
 - Des renseignements supplémentaires sur les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et sur les hypothèses ou les facteurs importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion* de l'année 2021, à la note « Gestion des risques associés aux instruments financiers » afférente aux *États financiers consolidés audités* pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, et dans les autres documents que iA Groupe financier a déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés à l'adresse sedar.com.
 - Les énoncés prospectifs contenus dans ce document reflètent les attentes de iA Groupe financier à la date du présent document. iA Groupe financier ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs ou à en publier une révision afin de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieures à la date de la présente Notice annuelle ou afin de tenir compte de la survenance d'événements imprévus, sauf lorsque la loi l'exige.

Structure organisationnelle

Nom, adresse et constitution

iA Société financière est une société à capital-actions constituée le 20 février 2018 sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec). Dès sa constitution et jusqu'au 1^{er} janvier 2019, elle était une filiale à part entière de iA Assurance et n'avait pas d'activités commerciales. Le 1^{er} janvier 2019, un plan d'arrangement antérieurement approuvé par les actionnaires de iA Assurance et entériné par le tribunal a été complété et mis en place (l'« **arrangement** »). Le 1^{er} janvier 2019, un certificat d'arrangement a été émis par le Registraire des entreprises du Québec et iA Société financière est devenue la société mère du groupe iA détenant la totalité des actions ordinaires de iA Assurance.

Les actions ordinaires de iA Société financière sont inscrites et se négocient à la Bourse de Toronto (TSX) sous le symbole boursier « IAG ». Les actions privilégiées de catégorie A – série B, série G et série I émises et en circulation de iA Assurance se négocient à la TSX sous les symboles « IAF.PR.B », « IAF.PR.G » et « IAF.PR.I ».

Régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), iA Société financière n'est pas régie par la *Loi sur les assureurs* (Québec). Toutefois, iA Société financière maintient la capacité à fournir, si elle l'estime nécessaire, du capital à iA Assurance afin que celle-ci respecte les exigences de la *Loi sur les assureurs* (Québec) en matière de suffisance du capital. Aux termes d'un engagement pris dans le cadre de l'arrangement, iA Société financière publie trimestriellement la position de son capital. Une copie de l'engagement (auquel l'AMF est intervenante) a été déposée sous les profils SEDAR de iA Société financière et de iA Assurance au sedar.com.

Le siège social de iA Société financière est situé au 1080, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1C7.

Liens intersociétés

iA Société financière exerce ses activités par l'intermédiaire d'un groupe de filiales. Les informations concernant les principales filiales de iA Société financière, y compris ses filiales directes et indirectes, figurent à la note 30 « Filiales » des États financiers consolidés de iA Société financière à la page 73. Ces sociétés ont été constituées sous le régime canadien des sociétés par actions ou sous le régime provincial ou étatique applicable dans le territoire où est situé leur siège social. Pour plus d'information sur les activités de iA Société financière et de ses filiales, veuillez consulter le Rapport de gestion, dans la section « Analyse par unités d'exploitation », aux pages 13 à 25.

Évolution générale des activités

Historique des trois derniers exercices

iA Société financière et ses filiales ont poursuivi leur plan de développement au cours des trois dernières années. Les principaux axes de développement de la Société durant cette période peuvent être regroupés en trois grandes catégories : (i) les acquisitions, cessions ou fusions importantes, (ii) les initiatives en matière de gestion financière et (iii) les initiatives stratégiques.

Malgré la pandémie de la COVID-19, la Société a été en mesure de poursuivre en 2021 son plan de développement tel qu'initialement prévu, le déploiement de certaines initiatives ayant même été accéléré par la pandémie. En effet, la Société a démontré la robustesse de sa vision stratégique établie avec une perspective à long-terme, la résilience de son modèle d'affaires et la justesse de ses choix, notamment sur le plan technologique.

Acquisitions, cessions et fusions importantes

- Le 2 novembre 2021, la Société a annoncé l'acquisition de 70 % des actions de Surexdirect.com Ltd. et Surexdirect.com (Ontario) Ltd., deux sociétés spécialisées dans la technologie de l'assurance et leaders de premier plan dans la distribution numérique d'assurance biens et risques divers au Canada. L'acquisition est en vigueur depuis le 1er novembre 2021.
- Le 1er octobre 2021, PPI Management Inc., une filiale de la Société, a conclu la vente de sa filiale PPI Benefits Inc. à AGA assurances collectives.
- Le 1er juillet 2021, Investia Services Financiers inc. et FundEX Investissements inc., des filiales de la Société, ont fusionné. La fusion a été annoncée publiquement le 5 juillet 2021.
- Le 1er juin 2020, la Société a conclu la vente de iA Conseil en placement inc. (« **iACP** ») à CWB Financial Group. iACP est composé de deux firmes de gestion privée, soit Conseillers T.E. et Leon Frazer & Associés. Fondées respectivement en 1972 et 1939, les entités étaient des composantes de la division de gestion de patrimoine de la Société.
- Le 22 mai 2020, la Société a annoncé qu'elle avait conclu l'acquisition de l'entreprise américaine IAS Parent Holdings, Inc. et de ses filiales (collectivement « IAS »). Établie à Austin, au Texas, IAS est un des plus importants fournisseurs indépendants de solutions dans le marché américain des garanties automobiles, comptant plus de 600 employés et plus de 35 ans d'histoire. IAS propose un très vaste portefeuille de garanties automobiles et de services et logiciels connexes vendus par l'entremise d'un des réseaux de distribution les plus larges et les plus diversifiés de l'industrie, regroupant plus de 4 300 concessionnaires dans les 50 États des États-Unis.
- Le 10 janvier 2020, la Société a annoncé l'acquisition de trois entreprises canadiennes spécialisées dans les garanties automobiles : WGI Service Plan Division Inc. et WGI Manufacturing Inc., deux filiales de C. Walker Group Inc. situées à Vancouver et à Scarborough, ainsi que Lubrico Warranty Inc., située à London. C. Walker Group est un leader sur le marché des garanties et de produits auxiliaires. Lubrico Warranty vend des garanties automobiles par l'entremise de plus de 4 000 concessionnaires de véhicules d'occasion situés partout au Canada (excepté au Québec).
- Le 1er janvier 2020, iA Assurance a fusionné avec ses filiales L'Excellence, Compagnie d'assurance-vie et Corporation financière L'Excellence ltée. La fusion a été annoncée le 25 septembre 2019.

Pour plus de détails sur les acquisitions et les dispositions réalisées par la Société au cours des deux dernières années, veuillez consulter la note 4 « Acquisitions et cessions d'entreprises » des *États financiers consolidés* de iA Société financière pour les années 2020 et 2021 (page 22 en 2021).

Initiatives en matière de gestion financière

- Émission de débentures subordonnées – Le 25 février 2022, la Société a clôturé une émission de débentures subordonnées à taux fixe et à taux variable de 3,187 % d'un capital global de 300 millions de dollars échéant le 25 février 2032. Les débentures ont été émises en tant qu'obligations durables en vertu du cadre de référence des obligations durables de la Société et représentent les premières obligations durables de celle-ci. Les débentures portent un taux de rendement annuel fixe de 3,187 % pendant les cinq premières années, payable semestriellement, et un taux de rendement annuel égal au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) à trois mois, majoré de 0,91 %, pendant les cinq dernières années, payable trimestriellement. Sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF, la Société pourra racheter ces débentures, en tout ou en partie, à compter du 25 février 2027. Les débentures ont été émises aux termes d'un supplément de prospectus daté du 22 février 2022 au prospectus préalable de base daté du 25 février 2021.
 - Rachat d'instruments financiers – Le 23 février 2022, iA Assurance a procédé au rachat de toutes les débentures subordonnées à 2,64 % échéant le 23 mai 2027 en circulation. Ces débentures représentaient un capital de 250 millions de dollars.
-
- Le 15 décembre 2021, la Société a augmenté son dividende par action ordinaire en circulation. Ce dividende additionnel représentait une augmentation du dividende trimestriel total aux actionnaires détenteurs d'actions ordinaires de 29 %.
 - Émission de débentures subordonnées – Le 21 février 2020, la Société a clôturé une émission de débentures subordonnées à taux fixe et à taux variable de 2,40 % d'un capital global de 400 millions de dollars échéant le 21 février 2030. Les débentures portent un taux de rendement annuel fixe de 2,40 % pendant les cinq premières années, payable semestriellement, et un taux de rendement annuel égal au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) à trois mois, majoré de 0,71 %, pendant les cinq dernières années, payable trimestriellement. Sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF, la Société pourra racheter ces débentures, en tout ou en partie, à compter du 21 février 2025. Les débentures ont été émises aux termes d'un supplément de prospectus daté du 18 février 2020 au prospectus préalable de base daté du 12 février 2019.
 - Offre publique de rachat d'actions – En date du 6 décembre 2021, la Société a mis en place une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités lui permettant de racheter, au cours des douze mois suivants, jusqu'à concurrence de 5 382 503 actions ordinaires, représentant approximativement 5 % de ses 107 650 077 actions ordinaires émises et en circulation au 23 novembre 2021 (l'« **Offre actuelle** »). Entre le 6 et le 31 décembre 2021, la Société a racheté et annulé 112 500 actions ordinaires en vertu de l'Offre actuelle. Au cours de 2019 et de 2020, avant l'Offre actuelle, mais également dans le cadre d'une offre publique de rachat d'actions dans le cours normal de ses activités (chacune étant une « **Offre antérieure** »), la Société a racheté et annulé respectivement un total de 2 815 373 et 86 872 actions ordinaires. Au cours du premier trimestre 2020, et ce, jusqu'à l'expiration d'une Offre antérieure, la Société avait suspendu ses rachats d'actions ordinaires conformément aux instructions des autorités réglementaires émises dans le cadre de la pandémie de COVID-19. Ces instructions ont été levées au cours du quatrième trimestre de 2021.
 - Émission de débentures subordonnées – Le 24 septembre 2019, la Société a clôturé une émission de débentures subordonnées à taux fixe et à taux variable de 3,072 % d'un capital global de 400 millions de dollars échéant le 24 septembre 2031. Les débentures portent un taux de rendement annuel fixe de 3,072 % pendant les sept premières années, payable semestriellement, et un taux de rendement annuel égal au taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate) à trois mois, majoré de 1,31 %, pendant les cinq dernières années, payable trimestriellement. Sous réserve de l'approbation préalable de l'AMF, la Société pourra racheter ces débentures, en tout ou en partie, à compter du 24 septembre 2026. Les débentures ont été émises aux termes d'un supplément de prospectus daté du 19 septembre 2019 au prospectus préalable de base daté du 12 février 2019.
 - Rachat d'instruments financiers – Le 16 mai 2019, iA Assurance a procédé au rachat de toutes les débentures subordonnées à 2,80 % échéant le 16 mai 2024 en circulation. Ces débentures représentaient un capital de 250 millions de dollars.

Initiatives stratégiques

- Le plan stratégique actuel de la Société repose sur quatre axes :
 - La croissance, avec l'ambition d'être une institution financière nord-américaine qui exerce des activités dans des secteurs stratégiquement importants où la Société peut être le leader dans les marchés de masse et intermédiaires.
 - L'expérience client, avec l'objectif de répondre efficacement aux attentes des clients, en partenariat avec nos distributeurs.
 - L'expérience employé, en étant un employeur de choix qui offre une carrière valorisante.
 - L'efficacité opérationnelle, en optimisant nos activités par la technologie, les processus et le développement des talents.
- La Société est d'avis que la technologie change la façon dont les produits et les services financiers sont vendus aujourd'hui. Dans cette optique, la Société continue d'adapter ses pratiques pour qu'il soit plus facile pour les clients et les distributeurs de faire affaire avec elle. En 2021, la Société a continué de développer de nombreuses initiatives numériques dans tous les secteurs d'activité, lesquelles visent notamment à simplifier ses processus de vente et ses produits.
- La capacité de la Société à générer une croissance de ses affaires est largement attribuable à la force et à la diversification de ses réseaux de distribution, à l'excellente performance de ses outils numériques, à la gamme étendue de produits offerts de même qu'à ses acquisitions stratégiques. De plus, la composition des activités de la Société permet de tirer parti des synergies entre les secteurs d'activité.
- La Société poursuivra la mise en œuvre de projets de développement durable et d'initiatives tels que l'ESG, un autre domaine important de développement faisant référence aux considérations environnementales, sociales et de gouvernance.

Le tableau qui suit illustre la croissance des affaires de la Société et de ses filiales au cours des trois derniers exercices financiers :

	Croissance des affaires ⁽¹⁾			
	2021	2020	2019	Variation (2021-2020)
en millions de dollars, sauf indication contraire				
Primes nettes, équivalents de primes et dépôts				
Primes nettes				
Fonds général	6 273	5 884	5 229	7 %
Fonds distincts	6 891	5 312	3 715	30 %
Total	13 164	11 196	8 944	18 %
Dépôts - Fonds communs de placement				
Autres dépôts et équivalents de primes ⁽²⁾	3 066	2 502	2 063	23 %
Total	16 623	14 079	11 362	18 %
Actif sous gestion et sous administration				
Actif sous gestion				
Fonds général	55 082	53 662	45 280	3 %
Fonds distincts	39 577	32 804	27 868	21 %
Fonds communs de placement	13 955	11 393	11 594	22 %
Autres	2 862	3 797	15 500	(25 %)
Total partiel	111 476	101 656	100 242	10 %
Actif sous administration				
Total	221 163	197 486	189 488	12 %
Assurance individuelle (Canada)				
Ventes	286	223	187	28 %
Primes nettes	1 758	1 625	1 587	8 %
Gestion de patrimoine individuel				
Ventes				
Fonds général	891	836	546	7 %
Fonds distincts	4 818	3 080	2 365	56 %
Fonds communs de placement	3 066	2 502	2 064	23 %
Total	8 775	6 418	4 975	37 %

	2021	2020	2019	Variation (2021-2020)
en millions de dollars, sauf indication contraire				
Ventes nettes de fonds de placement				
Fonds distincts	3 307	1 764	663	87 %
Fonds communs de placement	1 153	243	(408)	374 %
Total	4 460	2 007	255	122 %
Fonds sous gestion				
Fonds général	2 103	2 122	1 808	(1 %)
Fonds distincts	24 722	19 240	16 392	28 %
Fonds communs de placement	13 955	11 393	11 594	22 %
Autres	-	995	4 509	(100 %)
Total	40 780	33 750	34 303	21 %
Assurance collective				
Ventes				
Régimes d'employés	135	136	49	(1 %)
Services aux concessionnaires				
Assurance crédit	244	261	329	(7 %)
Assurance biens et risques divers	331	271	253	22 %
Prêts automobiles	534	440	438	21 %
Marchés spéciaux	215	205	274	5 %
Total	1 459	1 313	1 343	11 %
Primes et équivalents de primes	1 883	1 744	1 788	8 %
Épargne et retraite collectives				
Ventes				
Contrats d'accumulation	2 167	2 338	1 401	(7 %)
Rentes assurées	604	707	627	(15 %)
Dépôts	27	38	46	(29 %)
Total	2 798	3 083	2 074	(9 %)
Fonds sous gestion				
Contrats d'accumulation	15 505	14 227	12 574	9 %
Rentes assurées	5 098	4 758	3 929	7 %
Total	20 603	18 985	16 503	9 %
Affaires américaines				
Ventes (\$ CAN)				
Assurance individuelle	169	170	132	(1 %)
Services aux concessionnaires	1 339	964	596	39 %

- (1) La Société mesure la croissance des affaires en utilisant des mesures qui sont non conformes aux IFRS et autres mesures financières, comme les « primes » (fonds général et fonds distincts), les « dépôts » (fonds communs de placement), les « équivalents de primes », l'« actif » (sous gestion et sous administration) et les « ventes ». L'actif sous administration, les primes, les dépôts et les équivalents de primes sont des mesures financières supplémentaires. Les ventes, les ventes nettes et l'actif sous gestion sont des mesures financières non conformes aux IFRS constituant de l'information historique. Ces mesures ne sont pas des mesures normalisées en vertu du cadre de divulgation financière utilisé pour la préparation des états financiers et peuvent ne pas être comparables à des mesures financières similaires divulguées par d'autres émetteurs. Les ventes correspondent aux entrées de fonds des nouvelles affaires souscrites et elles servent à mesurer la capacité de la Société à générer des nouvelles affaires et sont définies de la façon suivante pour chacun des secteurs d'activité : Assurance individuelle : primes annualisées de première année; Gestion de patrimoine individuel : primes nettes pour le fonds général et pour les fonds distincts et dépôts pour les fonds communs de placement; Assurance collective – Régimes d'employés : primes annualisées de première année, comprenant les équivalents de primes (régimes d'avantages sociaux non assurés); Assurance collective – Services aux concessionnaires : primes avant réassurance et annulations pour l'assurance crédit et primes directes souscrites (avant réassurance) pour l'assurance biens et risques divers; Assurance collective – Marchés spéciaux : primes avant réassurance; Épargne et retraite collectives : primes brutes (avant réassurance) et équivalents de primes, ou dépôts. L'actif sous administration (ASA) représente tous les actifs par rapport auxquels la Société n'agit qu'à titre d'intermédiaire entre un client et un gestionnaire de fonds externe et l'actif sous gestion (ASG) représente tous les actifs par rapport auxquels la Société établit un contrat avec un client et prend des décisions d'investissement pour les sommes déposées dans le cadre de ce contrat. Pour de l'information pertinente concernant ces mesures, se référer à la section « Renseignements financiers non conformes aux IFRS et autres mesures financières » du présent document.
- (2) Montants versés relativement à des contrats d'investissement et à des contrats de services administratifs.

Développements anticipés

La Société prévoit continuer en 2022 à diversifier ses réseaux de distribution, sa présence géographique et les segments de marché où elle exerce ses activités. La Société visera à tirer profit des synergies de développement entre les sociétés du groupe dans le but, notamment, de maximiser ses ventes. Notons que la Société demeurera également à l'affût d'occasions d'affaires, y compris des possibilités d'acquisitions stratégiques.

Description des activités

Description générale

La Société et ses filiales exercent leurs activités dans cinq grands secteurs d'activité : l'Assurance individuelle et la Gestion de patrimoine individuel, qui répondent aux besoins des particuliers; l'Assurance collective et l'Épargne et retraite collectives, qui s'adressent aux besoins des groupes et des entreprises; et les Affaires américaines, qui comprennent les activités d'Assurance individuelle et les Services aux concessionnaires aux États-Unis.

Sur le plan de la rentabilité, en 2021, la Société a terminé l'année avec un bénéfice net aux actionnaires ordinaires de 830 millions de dollars.

Sur le plan de la croissance des affaires, en 2021, 11 % des primes, des équivalents de primes et des dépôts de la Société provenaient du secteur canadien de l'Assurance individuelle, 53 % du secteur de la Gestion de patrimoine individuel, 11 % de celui de l'Assurance collective, 17 % de celui de l'Épargne et retraite collectives, 2 % des activités d'assurance de dommages et 6 % des Affaires américaines.

Par régions, en 2021, 3 % des primes, des équivalents de primes et des dépôts provenaient des provinces de l'Atlantique, 41 % du Québec, 26 % de l'Ontario, 24 % des provinces de l'Ouest et 6 % des États-Unis.

Pour une description plus détaillée de la Société et ses filiales et de ses secteurs d'activité, veuillez consulter le *Rapport de gestion* pour l'année 2021, notamment la description de la Société débutant à la page 1 de même que les différentes sections pertinentes aux pages 13 à 25 qui présentent chacun des secteurs d'activité.

Compétences et connaissances spécialisées

Afin de soutenir le développement du groupe, la Société a besoin d'employés qui possèdent des compétences variées, notamment dans les domaines des technologies de l'information, de la vente, des sciences actuarielles, de la comptabilité, des placements, du droit et des communications. Alors que la Société poursuit sa croissance, la pénurie de ressources qualifiées présente un défi et constitue une réalité pour de nombreux employeurs. Par conséquent, la Société s'efforce de façon constante d'améliorer l'efficacité interne, de favoriser une forte rétention des employés par le biais du perfectionnement et du renouvellement de la formation, et en attirant de nouveaux employés par l'entremise de ses programmes de recrutement, à la fois au Canada et à l'étranger. En plus d'être bénéfique pour l'expérience employé globale, l'environnement de travail flexible et hybride offert par la Société est une occasion d'élargir le bassin de recrutement puisque les talents peuvent être recrutés de façon plus étendue à partir de lieux distincts des sites physiques.

Tendances

Environnement concurrentiel

Les marchés de l'assurance et de la gestion de patrimoine sont des marchés très concurrentiels. Au cours des dernières années, l'environnement dans lequel évoluent la Société et ses filiales a notamment été marqué par plusieurs phénomènes :

- un mouvement de consolidation, alors que l'on a vu plusieurs grands assureurs fusionner leurs activités ou acquérir d'autres sociétés et que, plus récemment, ce mouvement s'est accentué du côté des firmes de gestion de patrimoine;
- la maturité du marché de l'assurance vie individuelle au Canada, en raison notamment du vieillissement de la population, de la faible croissance de la population et de la stagnation du nombre de représentants d'assurance;

- l’ajustement du marché de la gestion de patrimoine aux conséquences du vieillissement de la population;
- les faibles taux d’intérêt, qui ont incité plusieurs sociétés d’assurance (y compris iA Assurance) à hausser la tarification des produits d’assurance individuelle qui comportent des garanties à long terme en plus de forcer plusieurs d’entre elles à revoir leur offre de produits;
- la poursuite du développement de la technologie numérique des institutions; et
- les travaux préparatoires à l’intégration de la norme comptable IFRS 17 et IFRS 9.

Au Canada, bien que le marché de l’assurance soit composé de plusieurs sociétés d’assurance, les dix plus grandes d’entre elles contrôlent près de 94 % du marché de l’assurance individuelle, environ 92 % du marché de l’assurance collective (régimes d’employés) et environ 99 % du marché de l’épargne et retraite collectives. iA Assurance figure parmi les dix premiers assureurs dans tous ces secteurs d’activité.

Dans le marché de la gestion de patrimoine individuel, iA Assurance compte parmi ses concurrents des sociétés d’assurance de personnes, des banques, des sociétés de gestion de fonds communs de placement, des courtiers en valeurs mobilières et d’autres fournisseurs. Les résultats récents de la Société pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel sont positifs. La Société occupe le premier rang au Canada en ventes nettes de fonds distincts depuis 2016. En 2021, elle a consolidé une fois de plus sa position de tête à ce chapitre par l’ajustement et l’ajout de nouveaux fonds distincts à son offre, dont certains sont des fonds d’investissement socialement responsables (ISR), afin de mieux répondre aux tendances du marché actuel. De plus, la Société a bénéficié de la consolidation de ses offres de fonds communs de placement au sein d’un groupe restreint de gestionnaires d’actifs sous-conseils très performants.

La concurrence dans l’industrie de l’assurance de personnes est souvent menée au chapitre du développement des produits, du prix des produits, de la rémunération des représentants et de la capacité générale des sociétés de faire croître leurs réseaux de distribution et de bien former leurs représentants. La Société a su maintenir un sain équilibre entre ses objectifs de rentabilité et une bonne croissance de ses ventes, grâce, notamment, à de fréquents ajustements tarifaires ciblés.

Le modèle d’affaires de iA Société financière et de ses filiales repose sur la capacité du groupe à générer une croissance organique soutenue grâce à la diversification de ses réseaux de distribution, à sa présence géographique, à son offre étendue de produits et aux segments de marché où elle exerce des activités. Le modèle d’affaires s’appuie également sur la capacité de la Société à générer une croissance au moyen d’acquisitions stratégiques.

Pour soutenir ses résultats, la Société a recours à diverses stratégies de croissance :

- Dans les secteurs de l’Assurance individuelle et de la Gestion de patrimoine individuel, la Société se mesure directement aux autres joueurs de l’industrie dans tous les marchés et dans toutes les régions au Canada. Ses principaux avantages concurrentiels sont sa capacité de bâtir des réseaux de distribution solides pour ses produits et ses services, sa gamme de produits large et évolutive et ses outils numériques performants;
- Dans la division des Régimes d’employés de l’Assurance collective et le secteur de l’Épargne et retraite collectives, ainsi que chez iA Assurance auto et habitation, la Société choisit d’être présente dans les marchés et les régions où ses relations et ses synergies peuvent être mises à profit;
- Dans les divisions des Services aux concessionnaires et des Marchés spéciaux de l’Assurance collective, la Société exerce ses activités dans des créneaux de marché où elle a moins de concurrents et où elle tire profit d’une position de leader;
- Finalement, la Société préconise les marchés qui sont moins bien servis et où le nombre de joueurs est limité.

Pour connaître les facteurs clés de la croissance du bénéfice à long terme de chacun des secteurs d’activité de la Société, veuillez consulter le *Rapport de gestion* pour l’année 2021.

Développements récents dans l’environnement économique et financier

Au-delà de la concurrence, la Société doit aussi faire face à des forces conjoncturelles liées notamment à l’économie et aux marchés financiers.

Alors que la pandémie de COVID-19, laquelle a persisté en 2021 avec de nouveaux variants, a entraîné une inflation accrue et une grande volatilité dans les marchés financiers, de nouveaux sommets ont été atteints en fin d’année. La situation financière robuste de la Société au 31 décembre 2021 ainsi que son programme de gestion des risques permettent d’atténuer les impacts liés à la pandémie dans le but de continuer à assurer le bien-être financier de ses clients.

Malgré la durée de la pandémie, en général, l'environnement macroéconomique a été favorable en 2021. Du côté des marchés boursiers, la forte croissance était au rendez-vous, avec un rendement de 22 % pour l'indice S&P/TSX au Canada, de 27 % pour l'indice S&P 500 en dollars canadiens et de 22 % pour l'indice mondial MSCI Monde.

Pour plus d'information concernant l'incidence des développements économiques et financiers de 2021 sur la rentabilité de la Société, se référer à la section « Rentabilité » aux pages 26 à 31 du *Rapport de gestion* pour l'année 2021. Pour plus d'information sur le risque de baisse des marchés boursiers et sur les mesures prises par la Société en 2021 pour atténuer ce risque, se référer à la section « Gestion des risques » aux pages 45 à 55 du *Rapport de gestion* pour l'année 2021.

Réglementation gouvernementale

Régie par la *Loi sur les sociétés par actions* (Québec), iA Société financière n'est pas régie par la *Loi sur les assureurs* (Québec). Toutefois, iA Société financière maintient la capacité à fournir, si elle l'estime nécessaire, du capital à iA Assurance afin que celle-ci respecte les exigences de la *Loi sur les assureurs* (Québec) en matière de suffisance du capital. Aux termes d'un engagement pris dans le cadre de l'arrangement, iA Société financière publie trimestriellement la position de son capital. Une copie de l'engagement (auquel l'AMF est intervenante) a été déposée sous les profils SEDAR de iA Société financière et de iA Assurance au sedar.com.

En vertu des lois applicables, les états financiers de iA Société financière et de certaines filiales doivent être préparés conformément aux IFRS, notamment, lorsqu'applicable, les dispositions propres aux entreprises d'assurance vie. La Société a pris les mesures nécessaires pour être en conformité avec les lois applicables et, à la connaissance de la direction, se conforme actuellement à toutes les exigences légales la concernant.

iA Société financière et iA Assurance sont des émetteurs assujettis en vertu des différentes lois sur les valeurs mobilières en vigueur dans les provinces du Canada. Dans le cadre de l'arrangement, le 1^{er} janvier 2019, iA Société financière a procédé à l'émission d'actions ordinaires. En 2019 et en 2020, la Société a également émis des débetures. De son côté, iA Assurance a, avant le 1^{er} janvier 2019, émis des actions ordinaires, des actions privilégiées et des débetures. Comme mentionné précédemment, depuis le 1^{er} janvier 2019, toutes les actions ordinaires de iA Assurance sont détenues par iA Société financière, la société mère du groupe. Par contre, les actions privilégiées et les débetures de iA Assurance émises et en circulation au 1^{er} janvier 2019 sont demeurées émises par iA Assurance et ont été garanties par iA Société financière aux termes de l'arrangement.

Au cours du premier trimestre de 2022, iA Société financière a également émis des débetures. Ces débetures ont été émises en tant qu'obligations durables en vertu du cadre de référence des obligations durables de iA Groupe financier et représentent les premières obligations durables de la Société.

La *Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie* (Québec) (la « **Loi privée 1999** »), telle qu'amendée par la *Loi modifiant la Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie* (Québec) (la « **Loi privée 2018** »), collectivement avec la *Loi privée 1999*, (la « **Loi privée** »), interdit à toute personne et à celles qui lui sont liées d'acquérir, directement ou indirectement, des actions avec droit de vote de iA Société financière s'il en résulte que cette personne et celles qui lui sont liées détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés à ces actions. La *Loi privée* prévoit en outre que, dans le cas où une acquisition est effectuée contrairement à ce qui précède, chacune des personnes au bénéfice de qui les actions sont acquises ne peut exercer les droits de vote rattachés à la totalité de ses actions tant que cette contravention subsiste. De plus, en vertu de la *Loi privée*, iA Société financière doit détenir directement ou indirectement 100 % des actions ordinaires de iA Assurance.

Les filiales d'assurance canadiennes, dont iA Assurance, sont réglementées par l'AMF aux termes des pouvoirs conférés par la *Loi sur les assureurs* (Québec). Les activités de iA Assurance à l'extérieur de la province du Québec sont assujetties aux exigences des organismes de réglementation locaux.

Globalement, les sociétés du groupe sont autorisées par les organismes fédéraux, provinciaux et étatiques appropriés à exercer leurs activités dans toutes les provinces et territoires du Canada, dans les 50 États des États-Unis, le District de Columbia et sept territoires américains et britanniques. Elles sont aussi assujetties à la réglementation et à la supervision des provinces et des territoires canadiens, des États et des territoires américains et des territoires britanniques où elles exercent leurs activités. Les pouvoirs de réglementation et de supervision auxquels ces sociétés sont assujetties se rapportent, entre autres, à ce qui suit : l'octroi de permis aux assureurs et à leurs représentants; la nature et l'évaluation des placements et les restrictions applicables à ceux-ci; les normes de solvabilité; l'examen annuel des affaires des sociétés d'assurance; les rapports annuels et autres documents qui doivent être déposés relativement à la situation financière des

assureurs; et les exigences quant aux réserves pour les engagements au titre des polices, les primes non acquises et les pertes.

La *Loi sur les assureurs* (Québec), qui régit iA Assurance, prévoit que des normes sont déterminées par règlement quant à la suffisance du capital des sociétés d'assurance vie. La réglementation établit les exigences en matière de suffisance des fonds propres d'une société d'assurance vie en appliquant des facteurs touchant certains éléments de risque à des éléments spécifiques d'actif et de passif au bilan ainsi que hors bilan et en additionnant les résultats. Les autorités de surveillance ont émis des lignes directrices portant notamment sur l'établissement du capital requis afin de se conformer aux exigences. Ces lignes directrices définissent la méthodologie à utiliser pour déterminer les éléments composant le ratio de solvabilité, notamment le capital disponible, certaines provisions incluses dans les provisions actuarielles et le coussin de solvabilité global.

Concernant la gestion financière de la Société, mentionnons qu'une version révisée de la *Ligne directrice sur les exigences de suffisance de capital* – Assurance de personnes (ESCAP) de l'AMF (la « **Ligne directrice** ») est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Les changements apportés à la Ligne directrice viennent entre autres modifier le traitement du capital des filiales d'assurance de dommages détenues par les assureurs de personnes. En conséquence, le ratio de solvabilité total de la Société demeure inchangé, son ratio de base diminuera graduellement de quelques points de pourcentage sur une période de cinq trimestres et il y a un impact immédiat à la baisse sur le capital qui peut être déployé. L'incidence de ces changements réglementaires sera atténuée par la génération organique de capital. Dans tous les cas, les ratios de la Société demeurent au-dessus des exigences réglementaires et les changements apportés n'ont aucune incidence sur la capacité de la Société à générer des bénéfices.

La *Loi sur les assureurs* (Québec) prévoit, en outre, certaines restrictions à l'égard des dividendes versés aux actionnaires et des opérations portant sur les capitaux propres. Ainsi, aucun assureur ne peut déclarer de dividendes ou d'intérêts, selon le cas, ni distribuer ses surplus annuels si un paiement effectué à l'une ou l'autre de ces fins a pour effet de rendre ses liquidités ou son capital insuffisants pour assurer une gestion saine et prudente. L'AMF peut, lorsqu'elle l'estime opportun, donner des instructions écrites à un assureur concernant la suffisance de ses liquidités. Cela s'applique aux dividendes que iA Assurance déclare de temps à autre en faveur de sa société mère, iA Société financière.

De plus, la *Loi sur les assureurs* (Québec) prévoit que les assureurs doivent exercer leurs pouvoirs de placement avec prudence et diligence, conformément aux règlements et suivant des pratiques de gestion saine et prudente. Des exigences supplémentaires (et, dans certains cas, l'obligation d'obtenir des approbations des autorités de réglementation) viennent, en outre, limiter certains placements.

Propriété intellectuelle et développement de produits

De façon générale, la Société et ses filiales prennent les dispositions nécessaires pour sauvegarder la propriété intellectuelle liée au nom de leurs produits et à leurs marques de commerce et elles consacrent des sommes importantes à la conception de nouveaux produits, toujours mieux adaptés à la demande de la clientèle. Il y a lieu de souligner cependant que, dans les marchés dans lesquels la Société et ses filiales exercent leurs activités, l'avantage concurrentiel lié à l'élaboration de nouveaux produits ne constitue pas un avantage concurrentiel stratégique, puisque les produits peuvent, pour la plupart, être copiés par des concurrents de façon relativement facile et rapide.

Activités de nature cyclique

Les activités de certains secteurs peuvent fluctuer en fonction de facteurs plus ou moins cycliques. Ainsi, en raison de la date limite de cotisation aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (« **REER** »), les primes et les dépôts sont généralement plus élevés au cours du premier trimestre pour le secteur de la Gestion de patrimoine individuel. Pour le secteur de l'Assurance individuelle, le niveau des ventes est parfois moindre en début d'année, en raison de l'importance alors mise sur les REER, ainsi qu'au cours de l'été, en raison des vacances estivales. Pour les secteurs du collectif, le niveau des ventes peut parfois fluctuer de façon notable d'un trimestre à l'autre en raison de l'importance de la taille de certains nouveaux clients. Par ailleurs, à l'Assurance collective, pour la division des Régimes d'employés, les ventes peuvent parfois être supérieures en début d'année en raison de l'entrée en vigueur de contrats obtenus l'année précédente. Dans la division des Services aux concessionnaires, les ventes ont tendance à être plus élevées au cours des deuxième et troisième trimestres. Les produits d'assurance de cette division sont commercialisés entre autres auprès des concessionnaires automobiles, de sorte que la répartition des ventes au cours de l'année est liée jusqu'à un certain point à la saisonnalité des ventes de véhicules.

Main-d'œuvre

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la Société et de ses filiales se chiffrait à 8 300 employés, ce qui inclut les postes temporaires.

Engagement en matière de développement durable

Le développement durable est une composante essentielle de la stratégie d'affaires de la Société afin de contribuer activement au mieux-être de nos clients, de nos employés, de nos partenaires, de nos investisseurs et de nos collectivités.

La *Politique de développement durable* de la Société a été adoptée par le conseil d'administration afin d'encadrer le déploiement de cette stratégie. Elle définit clairement les huit principes directeurs qui encadrent la réflexion, la stratégie et les réalisations de la Société en matière de développement durable. Ces principes directeurs sont les suivants :

- Assurer le bien-être financier de nos clients;
- Effectuer une gestion intégrée des risques;
- Suivre des normes élevées de gouvernance;
- Contribuer activement à la communauté;
- Gérer l'impact environnemental;
- Offrir un milieu de travail stimulant et axé sur la diversité et l'inclusion;
- S'approvisionner de façon responsable;
- Intégrer les facteurs ESG dans les processus d'investissement.

La politique précise également les objectifs et les meilleures pratiques de développement durable, en tenant compte des activités et du contexte propre à iA Groupe financier.

Le comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique est responsable de revoir la stratégie en matière de développement durable et de surveiller les indicateurs, les cibles ainsi que les principes directeurs mis en place par la Société.

iA Groupe financier considère les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses actions de développement durable.

En 2021, la Société s'est concentrée à poursuivre l'intégration des facteurs ESG et à déployer plusieurs nouvelles initiatives financières durables. En particulier, nous nous sommes engagés à soutenir les gestionnaires d'actifs externes dans leur processus d'intégration de ces facteurs. Nous avons également adopté et publié une politique d'investissement responsable et une directive de vote par procuration.

De plus, nous avons créé un groupe de travail sur les changements climatiques pour mettre en œuvre le projet « Pour un avenir sans carbone ».

Parallèlement à ce travail, la Société a poursuivi ses efforts pour soutenir ses parties prenantes. Plus de 7,5 millions de dollars ont été versés à différentes organisations caritatives canadiennes, notre programme de diversité et d'inclusion est en cours de déploiement et la grande majorité de nos employés ont reçu une formation sur l'inclusion.

Enfin, l'année 2021 a été marquée par l'intégration des recommandations du groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat.

Gestion des impacts de la pandémie de COVID-19 sur les parties prenantes

Depuis le début de la pandémie, iA Groupe financier a contribué sans relâche et de toutes les manières possibles aux immenses efforts sociaux visant à atténuer les effets de la pandémie en mettant en œuvre de nombreuses mesures pour ses employés, ses clients et ses communautés.

La Société a joué un rôle actif dans la campagne de vaccination par la mise sur pied, dans la Ville de Québec, du Pôle des entreprises de la Capitale-Nationale, en collaboration avec des entreprises de la région.

Ce pôle de vaccination a été ouvert à la population de la Capitale-Nationale, y compris au quelque 15 000 employés des entreprises participantes et aux membres de leurs familles immédiates (18 ans et plus), toujours en suivant l'ordre de priorité établi par le gouvernement du Québec. Le Pôle des entreprises de la Capitale-Nationale a été en activité de mai à septembre 2021 et a permis la vaccination de milliers de personnes.

Nous nous sommes également engagés activement dans la lutte contre les effets sans précédent de la pandémie sur nos communautés. Nous avons augmenté nos dons dans les domaines de la santé, de l'éducation et des services communautaires, en ciblant spécifiquement les organisations ayant des besoins urgents en raison de la pandémie. Deux ans après le début de la pandémie, nous continuons à soutenir activement les organismes de bienfaisance à travers le Canada qui ont des besoins critiques.

En décembre 2021, iA Groupe financier a fait don d'un demi-million de dollars à Banques alimentaires Canada, un organisme de bienfaisance national qui se consacre à aider les Canadiens vivant dans l'insécurité alimentaire. Cette somme s'ajoute aux 300 000 \$ déjà versés tout au long de l'année aux banques alimentaires du pays.

Nous avons également mené une offensive en faveur de la santé mentale, en faisant don de plus de 600 000 \$ pour soutenir les organisations du Canada qui travaillent sur le terrain dans le domaine de la santé mentale, et nous avons apporté un soutien financier aux refuges et aux organisations de lutte contre la violence domestique.

Enfin, nous avons honoré tous nos engagements en matière de dons pour les activités de collecte de fonds, même pour les activités qui ont dû être annulées en 2021.

Engagement à réduire ses émissions de GES

La Société s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de 20 % par employé d'ici 2025. Il s'agit d'un engagement ambitieux qui témoigne de l'importance que la Société accorde à réduire son empreinte environnementale et à contribuer à cet immense effort planétaire visant à offrir un monde meilleur aux prochaines générations.

Rappelons qu'en décembre 2019, la Société avait annoncé son engagement à compenser ses émissions de GES résiduelles par l'achat de crédits carbone et à devenir ainsi une entreprise carboneutre dès 2020, ce qui est maintenant chose faite.

La certification « Entreprise carboneutre » atteste que l'ensemble des émissions de GES qui n'ont pu être éliminées par les mesures de réduction que la Société a instaurées ont été calculées et compensées.

La compensation annoncée en 2019 a débuté en 2020. Dans son *Bilan de développement durable* de 2020 et dans son *Rapport de développement durable* de 2021, la Société a rendu publiques les données relatives à ses émissions de GES et à son objectif de réduction d'émissions de GES.

Adhésion aux Objectifs de développement durable des Nations Unies

En 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté 17 Objectifs de développement durable (« ODD ») pour protéger la planète et assurer la prospérité pour tous d'ici 2030.

La Société adhère à ces objectifs des Nations Unies et a déterminé cinq de ces ODD qui sont alignés sur sa raison d'être et sur sa mission et auxquels elle peut apporter une contribution significative.

Ces cinq ODD sont :

- Bonne santé et bien-être – vise à donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et de promouvoir le bien-être à tous les âges;
- Travail décent et croissance économique – vise à promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous;
- Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre – vise à réduire les inégalités entre les pays et en leur sein;
- Villes et communautés durables – vise à faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables;
- Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques – vise à prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

Signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI)

En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies, la Société s'est engagée à :

- Intégrer les facteurs ESG à ses processus d'investissement;
- Être un intervenant actif en exerçant ses droits de votes en lien avec ses valeurs ESG;
- Encourager les entreprises dans lesquelles la Société investit à divulguer davantage leurs initiatives ESG et à œuvrer de manière responsable;
- Promouvoir l'adoption des Principes;
- Coopérer avec les membres de l'industrie à l'amélioration des pratiques ESG;
- Rendre compte de ses activités et progrès en matière d'ESG aux PRI.

Rapport de développement durable

Pour l'ensemble des initiatives et réalisations de la Société, veuillez consulter le *Rapport de développement durable* disponible sur notre site Internet au ia.ca.

Facteurs de risque

Pour de l'information sur les facteurs de risque de iA Société financière et ses activités, veuillez consulter le *Rapport de gestion*, section « Gestion des risques », aux pages 45 à 55, et les *États financiers consolidés*, note 7 portant sur la gestion des risques associés aux instruments financiers, aux pages 34 à 42, note 13 portant sur la gestion du risque d'assurance, à la page 49, et note 14 portant sur le passif relatif aux contrats d'assurance et le passif relatif aux contrats d'investissement, aux pages 49 à 56.

Réorganisations

Veuillez consulter la section « Évolution générale des activités » de cette Notice annuelle pour la description des réorganisations corporatives importantes.

Structure du capital

Description générale

Le capital autorisé de iA Société financière est composé :

1. d'un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale;
2. d'actions privilégiées de catégorie A, sans valeur nominale, pouvant être émises en séries, dont le nombre pouvant être émis est limité au nombre correspondant à au plus la moitié des actions ordinaires émises et en circulation au moment de l'émission proposée de ces actions privilégiées de catégorie A.

Au 31 décembre 2021, le capital émis et en circulation de la Société comportait 107 557 577 actions ordinaires.

Les actions ordinaires

Chaque action ordinaire donne à son porteur le droit d'exercer un vote aux assemblées des actionnaires (sauf aux assemblées destinées exclusivement aux porteurs d'actions d'une autre catégorie ou série). Sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait au versement des dividendes, les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes lorsque déclarés par le conseil d'administration de la Société. Également, sous réserve des droits prioritaires des porteurs d'actions privilégiées de catégorie A et d'autres actions de rang supérieur aux actions ordinaires en ce qui a trait à la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, volontaire ou forcée, les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir le reliquat des biens de la Société qui se rapporte aux actionnaires en montants égaux par action ordinaire, sans que l'une des actions ordinaires ne confère de droit de priorité sur une autre.

Les actions privilégiées de catégorie A

Les actions privilégiées de catégorie A peuvent être émises en une ou plusieurs séries comportant les droits et restrictions établis par le conseil d'administration. Les droits et restrictions rattachés à une série d'actions privilégiées de catégorie A ne confèrent aucune priorité à cette série en ce qui concerne les dividendes ou le remboursement du capital par rapport à une autre série d'actions privilégiées de catégorie A. En ce qui a trait à la priorité pour le versement des dividendes et la distribution des biens en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, qu'elle soit volontaire ou forcée, ou à toute autre distribution des biens de la Société à ses actionnaires dans le but précis de liquider les affaires de la Société, les actions privilégiées de catégorie A sont de rang supérieur aux actions ordinaires et aux autres actions qui sont de rang inférieur aux actions privilégiées de catégorie A.

Programme de rachat d'actions ordinaires

Le 6 décembre 2021, la Société a mis en place un programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités qui prendra fin au plus tard le 5 décembre 2022, sous réserve de la mise en place d'une nouvelle offre. Ce programme permet à la Société d'acquérir, au cours de la période susmentionnée, un maximum de 5 382 503 actions ordinaires, représentant approximativement 5 % des actions ordinaires émises et en circulation au 23 novembre 2021. Les rachats s'effectueront au cours du marché en vigueur au moment du rachat par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'une autre plateforme de négociation canadienne, conformément aux règles et politiques des marchés. La Société estime que le rachat de ses actions ordinaires représente une utilisation appropriée de ses fonds et est dans le meilleur intérêt de la Société et de ses actionnaires. Entre le 6 et le 31 décembre 2021, la Société a racheté et annulé 112 500 actions ordinaires en vertu du programme de rachat actuel.

Les actionnaires peuvent obtenir, sans frais, une copie de l'avis d'intention relatif au programme de rachat d'actions dans le cours normal des activités de la Société, approuvé par la Bourse de Toronto, sur demande adressée à la secrétaire de la Société, au 1080, Grande Allée Ouest, C. P. 1907, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7M3.

Contraintes

Les restrictions visant les actions avec droit de vote en vertu de la Loi privée

La Loi privée 1999, telle qu'amendée par la Loi privée 2018, interdit à toute personne et à celles qui lui sont liées d'acquérir, directement ou indirectement, des actions avec droit de vote de iA Société financière s'il en résulte que cette personne et celles qui lui sont liées détiennent 10 % ou plus des droits de vote rattachés à ces actions. La Loi privée prévoit en outre que, dans le cas où une acquisition est effectuée contrairement à ce qui précède, chacune des personnes au bénéfice de qui les actions sont acquises ne peut exercer les droits de vote rattachés à la totalité de ses actions tant que cette contravention subsiste. De plus, en vertu de la Loi privée, iA Société financière doit détenir directement ou indirectement 100 % des actions ordinaires de iA Assurance.

Pour de l'information portant sur les débetures et sur le capital social, veuillez consulter le Rapport de gestion, section « Situation financière », aux pages 32 à 37 ainsi que les pages 56 et 57 des États financiers consolidés de iA Société financière (notes 16 et 17).

Notations et notes

Les débetures subordonnées de la Société et les actions privilégiées de catégorie A et les débetures subordonnées de iA Assurance sont notées par des agences de notation indépendantes. Ces cotes confirment la solidité financière de la Société et de iA Assurance et leur capacité à respecter leurs obligations envers les titulaires de polices et les créanciers. Il est à noter que les notes attribuées par les agences de notation ne constituent pas des recommandations d'achat, de vente ou de détention des divers titres de la société et de iA Assurance. Les agences de notation peuvent réviser ou retirer les notes accordées à tout moment. En outre, les agences de notation agissent indépendamment de la Société et de iA Assurance.

Le tableau ci-après fournit les notes attribuées à la Société et à iA Assurance au 31 décembre 2021. Les notes accordées par Standard & Poor's et A.M. Best ont toutes été confirmées en 2021 avec une perspective stable. De son côté, DBRS Morningstar a revu et haussé les cotes de crédit de la Société et de iA Assurance, lesquelles sont désormais assorties d'une perspective stable.

Agence de notation	Type d'évaluation	Cote
iA Société financière inc.		
Standard & Poor's	Cote de crédit de l'émetteur	A
	Déventures subordonnées	A-
DBRS Morningstar	Cote de l'émetteur	A
	Déventures subordonnées	A (low)
Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.		
Standard & Poor's	Cote de crédit de l'émetteur	AA-
	Cote de solidité financière	AA-
	Déventures subordonnées	A+
	Actions privilégiées – Échelle canadienne	P-1 (Low)
	Actions privilégiées – Échelle mondiale	A
DBRS Morningstar	Solidité financière	AA (low)
	Cote de l'émetteur	AA (low)
	Déventures subordonnées	A (high)
	Actions privilégiées	Pfd-1 (low)
A.M. Best	Solidité financière	A+ (Superior)
	Cote de crédit de l'émetteur	aa- (Superior)
	Déventures subordonnées	a
	Actions privilégiées	a-

Des sommes sont versées par la Société à ces agences de notation pour le travail effectué lors de l'attribution de notes sur une base régulière et également lorsque des notes sont sollicitées par la Société en vue d'émettre certains instruments financiers.

Standard & Poor's (« S&P »)

La cote de solidité financière reflète l'opinion de S&P quant à la capacité d'un assureur à respecter ses engagements financiers à l'égard de ses porteurs de police d'assurance, conformément aux modalités des contrats.

La note AA- attribuée à iA Assurance indique que cette dernière possède de fortes caractéristiques sur le plan de la sécurité financière. La note AA- correspond à la quatrième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories.

Les catégories de solidité financière de S&P varient de AAA à R. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation en particulier. Les assureurs dont la cote de solidité financière est BBB ou plus élevée font partie du groupe dont la cote est dite « sécuritaire », tandis que ceux dont la cote est BB ou moins font partie du groupe dont la cote est dite « vulnérable ».

La cote de crédit de l'émetteur reflète l'opinion de S&P quant à la valeur globale du crédit d'un émetteur. La note A de iA Société financière attribuée par S&P est inférieure de deux crans à celle de iA Assurance. Elle reflète la subordination structurelle de la société de portefeuille à sa filiale d'assurance réglementée, la solidité des flux de trésorerie de cette filiale, ainsi que les politiques, les procédures et la surveillance du cadre réglementaire canadien. La note A attribuée à iA Société financière correspond à la sixième note la plus élevée. La note AA- attribuée à iA Assurance indique que la Société a une forte capacité à honorer ses engagements financiers. La note AA- est la quatrième note la plus élevée sur un total de vingt-deux (22) échelons regroupés en dix catégories. Les catégories de cotes de crédit de l'émetteur de S&P varient de AAA à CC. S&P ajoute un signe positif (+) ou négatif (-) à ses catégories se situant entre AA et CCC pour désigner la position relative occupée par les titres à l'intérieur d'une catégorie de notation en particulier.

L'échelle de notation des titres de créance à long terme de S&P est établie d'après la probabilité de paiement, la capacité et la volonté du débiteur à respecter ses engagements financiers à l'égard d'un titre de créance conformément aux modalités de celui-ci, ainsi qu'en fonction de la protection conférée par le titre de créance en cas de faillite, de réorganisation ou d'un autre arrangement en vertu des lois sur la faillite et d'autres lois visant les droits des créanciers et en fonction du rang relatif de l'obligation. Les notes reflètent le niveau du risque de défaut de paiement.

Les débetures subordonnées de iA Société financière ont reçu la note A-, soit la septième note la plus élevée des vingt-deux (22) échelons que comporte l'échelle. Celles de iA Assurance ont reçu la note A+, soit la cinquième note la plus élevée des vingt-deux (22) échelons que comporte l'échelle. La note A- signifie que la capacité de iA Société financière à honorer ses engagements financiers à l'égard du titre est forte.

S&P possède une échelle canadienne et une échelle mondiale pour certains titres. L'échelle canadienne de S&P permet de comparer la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'un titre donné émis sur le marché canadien, par rapport à celle rattachée à des titres émis par d'autres émetteurs sur le marché canadien. La mention « High » ou « Low » utilisée dans l'échelle canadienne reflète la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation.

Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note A à l'échelle mondiale, soit la sixième note la plus élevée sur un total de vingt (20) échelons. Cette note indique que les actions privilégiées de iA Assurance sont quelque peu plus susceptibles de subir l'incidence défavorable pouvant découler de changements dans les circonstances et dans les conditions économiques que d'autres actions privilégiées de catégories plus élevées. La note A indique toutefois que la capacité de iA Assurance à honorer ses engagements à l'égard de ses actions privilégiées est forte. Les actions privilégiées de iA Assurance ont reçu la note P-1 (Low) à l'échelle canadienne, soit la troisième note la plus élevée sur un total de dix-huit (18) échelons.

Dans son système de notation, S&P ajoute une perspective aux notes accordées pour la solidité financière et pour le crédit de l'émetteur. Ces perspectives demeurent « stables ». Elles indiquent la direction possible de ces notes à moyen ou à long terme compte tenu des changements dans la conjoncture économique ou dans la situation de l'entreprise. La perspective peut être « Positive » (signifiant que la note est susceptible d'être haussée), « Stable » (signifiant que la note est susceptible de demeurer inchangée), « Negative » (signifiant que la note est susceptible d'être abaissée) ou « Developing » (signifiant que la note est susceptible d'être soit haussée, soit abaissée).

DBRS Limited (« DBRS Morningstar »)

Le 9 mars 2021, DBRS Morningstar a haussé la cote de crédit de l'émetteur et des débetures subordonnées de iA Société financière et a haussé les cotes de crédit de l'émetteur, de solidité financière, des débetures subordonnées et des actions privilégiées à dividende non cumulatif de iA Assurance. Les augmentations reflètent les efforts déployés par la Société au cours des dernières années pour améliorer son profil de risque, en particulier sa sensibilité aux risques liés au marché et son virage vers des produits moins exigeants en capitaux. DBRS Morningstar a également retiré les notations « sous révision avec implications positives » où elles avaient été placées en décembre 2020, en leur attribuant désormais une perspective stable.

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de DBRS Morningstar quant à la capacité d'un assureur à honorer ses engagements financiers à l'égard des contrats d'assurance émis. Cette note est basée sur une évaluation des caractéristiques principales de l'assureur, notamment la solidité de la franchise, son profil de risque, sa capacité à générer des bénéfices, ses liquidités, son niveau de capitalisation et la qualité de ses actifs. DBRS Morningstar a attribué la note AA (low) à iA Assurance pour ce qui est de sa solidité financière, avec une perspective stable.

Cette note correspond à la quatrième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R. Pour les catégories AA à CCC, DBRS Morningstar peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence d'une telle mention indique que la cote se situe dans le milieu de la catégorie. Les assureurs qui font partie de la catégorie AA sont considérés comme ayant une excellente capacité à honorer leurs engagements contractuels. Ces assureurs ne sont pas susceptibles d'être significativement vulnérables à des conditions commerciales et économiques défavorables.

L'échelle de notation des titres de créance à long terme de DBRS Morningstar est conçue de manière à donner une indication du risque qu'un emprunteur ne puisse pas s'acquitter de ses obligations dans les délais prévus en ce qui regarde le capital et les intérêts.

En ce qui concerne la cote de crédit de l'émetteur, DBRS Morningstar a attribué la note de A à iA Société financière et la note de AA (low) à iA Assurance.

La cote de crédit de l'émetteur de iA Société financière se situe deux échelons en dessous de la cote de crédit de l'émetteur de iA Assurance, sa principale filiale opérante. Le différentiel de deux échelons reflète notamment la subordination structurelle des créanciers de la société de gestion de portefeuille aux créanciers de la société opérante en situation d'insolvabilité et reconnaît que iA Société financière dépend de ses sociétés opérantes pour ses revenus. La cote de crédit de l'émetteur de iA Société financière serait affectée positivement par l'amélioration de la cote de crédit de l'émetteur de iA Assurance. Inversement, la note de iA Société financière serait affectée négativement par une dégradation de la note de iA Assurance. La note A attribuée à iA Société financière correspond à la sixième note la plus élevée d'une échelle comportant vingt-deux (22) échelons qui varient de AAA à R.

Par ailleurs, DBRS Morningstar a attribué la note A (low) aux débetures subordonnées de iA Société financière et la note A (high) aux débetures subordonnées de iA Assurance, soit la cinquième note la plus élevée sur un total de vingt-six (26) échelons regroupés en dix catégories. Les catégories de notation de DBRS Morningstar pour ce type de titre varient de AAA à D. Pour les catégories autres que AAA et D, DBRS Morningstar peut ajouter la mention « high » ou « low » pour indiquer la position relative occupée par le titre à l'intérieur d'une catégorie. L'absence de mention indique que le titre se situe au milieu de la catégorie. La note A (high) attribuée à iA Assurance signifie que ses débetures subordonnées ont une qualité de crédit dite « satisfaisante », c'est-à-dire plus élevée que la qualité « adéquate » des titres de la catégorie BBB, mais moins élevée que la qualité « supérieure » des titres de la catégorie AA. La protection des intérêts et du capital est toujours considérable, mais le niveau de solidité est inférieur à celui des entités ayant obtenu la note AA. Bien que la note A soit d'un niveau respectable, les entités faisant partie de cette catégorie sont considérées plus sensibles à un environnement économique défavorable et ont des tendances cycliques plus prononcées que les sociétés qui obtiennent une note plus élevée.

DBRS Morningstar a attribué la note Pfd-1 (low) aux actions privilégiées de iA Assurance. Il s'agit de la troisième note la plus élevée d'une échelle comportant seize (16) échelons. Les notes de DBRS Morningstar sont regroupées en six catégories variant de Pfd-1 à D. L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS Morningstar est employée dans le marché des valeurs mobilières canadien et est conçue de manière à donner une indication du risque qu'un émetteur ne puisse pas s'acquitter intégralement de ses obligations dans les délais prévus en ce qui concerne ses engagements à l'égard du capital et des intérêts. La note Pfd-1 indique que les actions privilégiées sont d'une qualité de crédit dite « supérieure ». Cela indique que la sécurité des dividendes et du capital est supérieure et que les résultats financiers et le bilan sont solides. La note Pfd-1 correspond généralement aux obligations d'émetteurs de haut rang cotées AAA ou AA. La mention « high » ou « low » reflète de nouveau la position relative à l'intérieur d'une catégorie de notation, alors que l'absence d'une telle mention indique que la cote se situe dans le milieu de la catégorie.

La perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS Morningstar à iA Assurance reflète l'opinion de DBRS Morningstar quant à la direction que pourrait prendre la cote en fonction des conditions économiques et des tendances en cours. La perspective peut être « Positive », « Stable » ou « Negative ». Actuellement, la perspective attribuée à toutes les cotes accordées par DBRS Morningstar à iA Assurance est « Stable ».

A.M. Best

La note à l'égard de la solidité financière représente une opinion de A.M. Best quant à la capacité d'un assureur à honorer ses engagements envers ses porteurs de police. Ceux-ci sont en pratique des créanciers de premier rang. La note B+ et celles plus élevées sont accordées aux assureurs qui font partie du groupe dit « sécuritaire », tandis que la note B et celles moins élevées sont attribuées aux assureurs dits « vulnérables ». Au 31 décembre 2021, la note A+ (Superior) était attribuée à iA Assurance pour sa solidité financière, ce qui signifie que, dans l'opinion de A.M. Best, iA Assurance affiche un bilan financier robuste, une solide performance opérationnelle et une tendance stable dans ses résultats d'exploitation. Les assureurs notés A+ (Superior) ont une capacité supérieure à honorer leurs engagements envers leurs porteurs de polices. Il s'agit de la deuxième note la plus élevée sur un total de seize (16) échelons. Les notes de A.M. Best varient de A++ à S.

L'échelle A.M. Best concernant la cote de crédit de l'émetteur est établie d'après la capacité de l'émetteur à honorer ses engagements envers ses créanciers. Les notes de niveau bbb et plus sont accordées aux émetteurs d'un groupe désigné sous le vocable « Investment Grade », tandis que celles de niveau bb et moins sont attribuées à un groupe d'émetteurs dits « Non-Investment Grade ». La note aa- attribuée à iA Assurance est la quatrième plus élevée sur un total de vingt-quatre (24) échelons et elle indique que l'émetteur présente une « très forte » capacité à honorer ses engagements. L'échelle de A.M. Best comporte des échelons qui varient de aaa à s. La présence d'un signe positif (+) ou négatif (-) indique que la qualité du crédit est plus près du haut ou du bas de la catégorie.

A.M. Best utilise une échelle en tous points semblable à celle utilisée pour la cote de crédit de l'émetteur pour noter les titres de dette à long terme. Les notes et les mentions ajoutées aux notes ont aussi les mêmes significations que celles attribuées aux cotes de crédit de l'émetteur. Les débetures subordonnées de iA Assurance ont obtenu la note a, soit le sixième plus haut rang des vingt-trois (23) échelons, tandis que les actions privilégiées ont obtenu la note a-, soit le septième rang sur vingt-trois (23).

Les descriptions des notes qui figurent ci-dessus proviennent de renseignements publics qui sont publiés par chaque agence de notation.

Dividendes

La déclaration et le versement de dividendes relèvent du conseil d'administration et dépendent des résultats financiers de la Société ainsi que de sa situation financière et d'autres facteurs que le conseil d'administration juge pertinents. Selon la politique de dividendes de la Société, le taux de dividendes versés aux détenteurs d'actions ordinaires se situe entre 25 % et 35 % des profits récurrents soutenables. Notons que qu'à la fin de l'année 2021, la Société a annoncé qu'elle fixait la cible pour le ratio de distribution du dividende à 25 % à 35 % du bénéfice tiré des activités de base. Cet objectif était auparavant basé sur les bénéfices déclarés. Les dividendes sont déclarés trimestriellement au cours des réunions du conseil d'administration tenues en février, mai, août et novembre. De même, les dividendes sont versés trimestriellement, conformément aux dispositions législatives applicables.

La Société est une société de portefeuille qui exerce ses activités par l'entremise de filiales et sa capacité à verser des dividendes à ses actionnaires dépend principalement des fonds qu'elle reçoit de ses filiales. Les filiales sont assujetties à certaines restrictions corporatives ou réglementaires qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de faire d'autres distributions en faveur de la Société. Des renseignements supplémentaires sur ces restrictions sont présentés dans la présente Notice annuelle à la section « Réglementation gouvernementale ».

Actions ordinaires de iA Société financière

La Société a versé un dividende de 0,485 \$ par action ordinaire aux trois premiers trimestres de 2021 et un dividende de 0,625 \$ par action ordinaire au quatrième trimestre, pour un dividende total annuel de 2,08 \$ par action ordinaire. La Société a ainsi versé au total 223,6 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions ordinaires au cours de 2021 (207,7 millions de dollars en 2020 et 188,4 millions de dollars en 2019).

Notons qu'à la fin du premier trimestre 2020, les autorités réglementaires avaient donné instructions de ne pas augmenter les dividendes aux actionnaires ordinaires dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Ainsi, le dividende aux actionnaires ordinaires n'a pas été augmenté entre le deuxième trimestre 2020 et le troisième trimestre 2021. Le 19 novembre 2021, suivant la levée des restrictions réglementaires, la Société a augmenté de 29 % le dividende payé par action ordinaire en circulation pour le quatrième trimestre de 2021. Le dividende trimestriel annoncé dans la divulgation des résultats du quatrième trimestre 2021 est de 0,6250 \$ par action ordinaire et a été versé au premier trimestre 2022.

Le 7 novembre 2012, iA Assurance a mis sur pied un régime de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions à l'intention de ses détenteurs d'actions ordinaires. Ce programme a été transféré à iA Société financière au moment de la prise d'effet de l'arrangement, soit le 1^{er} janvier 2019. Ce régime permet aux participants de réinvestir automatiquement leurs dividendes dans des actions ordinaires de la Société, et également d'acheter, en espèces, des actions ordinaires additionnelles de la Société. Ce régime prévoit que les actions ordinaires requises pour le réinvestissement des dividendes seront, au gré de la Société, soit des actions ordinaires émises du trésor ou des actions ordinaires achetées sur le marché libre canadien. En 2020 et 2021, la Société a acquis les actions ordinaires sur le marché libre canadien en vertu du régime.

Actions ordinaires et privilégiées de iA Assurance

iA Assurance a versé des dividendes à son unique porteur d'actions ordinaires, iA Société financière, aux montants de 250 millions de dollars en 2021, de 1,181 milliards de dollars en 2020 et de 651 millions de dollars en 2019.

Le 28 février 2018, iA Assurance a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série I, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,30 \$ par action privilégiée. iA Assurance a versé 7,2 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série I, en 2021 (7,2 millions de dollars en 2020 et en 2019).

Le 1er juin 2012, iA Assurance a émis 6 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G, pour une valeur totale de 150 millions de dollars. Le 28 juin 2012, iA Assurance a clôturé l'émission de 4 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série G, pour une valeur totale de 100 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et ajusté tous les cinq ans. Le taux de dividende annuel initial était de 1,0750 \$ par action privilégiée. Le 30 juin 2017, le taux annuel a été révisé à 0,94425 \$ par action privilégiée. iA Assurance a versé 9,4 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série G, en 2021 (9,4 millions de dollars en 2020 et en 2019).

Le 24 février 2006, iA Assurance a émis 5 000 000 d'actions privilégiées de catégorie A – série B, pour une valeur totale de 125 millions de dollars. Ces actions privilégiées donnent droit, lorsque déclaré par le conseil d'administration de iA Assurance, à un dividende trimestriel non cumulatif et fixe de 0,2875 \$ par action privilégiée. iA Assurance a versé 5,8 millions de dollars sous forme de dividendes aux porteurs d'actions privilégiées de catégorie A – série B, en 2021 (5,8 millions de dollars en 2020 et en 2019).

Marché pour la négociation des titres de iA Société financière

Cours et volume des opérations

Les actions ordinaires de la Société ont commencé à être négociées à la Bourse de Toronto le 4 janvier 2019, sous le symbole IAG.

Le tableau qui suit présente les cours minimum et maximum ainsi que le volume total des actions ordinaires de iA Société financière à la Bourse de Toronto durant l'année 2021. L'action ordinaire de iA Société financière a clôturé l'année 2021 à un cours de 72,38 \$ comparativement à 55,18 \$ à la fin de 2020.

Transactions du titre IAG (actions ordinaires) à la Bourse de Toronto en 2021

	Cours maximum	Cours minimum	Volume	Valeur
	\$	\$	#	\$
Janvier 2021	60,33	53,95	4 266 222	245 924 461
Février 2021	67,49	56,62	7 282 571	463 116 178
Mars 2021	70,36	63,17	6 326 571	426 093 090
Avril 2021	71,36	67,10	4 946 878	343 597 935
Mai 2021	72,31	68,25	6 301 807	443 115 687
Juin 2021	70,82	66,71	5 384 308	371 225 339
Juillet 2021	69,33	63,97	3 439,128	229 938 408
Août 2021	75,30	68,06	3 906 337	282 060 302
Septembre 2021	72,75	68,83	3 362 828	239 050 369
Octobre 2021	75,79	71,01	2 340 569	171 599 337
Novembre 2021	76,87	67,06	3 695 316	269 585 879
Décembre 2021	72,82	68,20	3 459 692	244 538 090
Année 2021	76,87	53,95	54 712 227	3 729 845 075

Administrateurs et haute direction

Nom, poste et titres détenus

En date de la présente Notice annuelle, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Société (lesquels sont énumérés dans les tableaux suivants) étaient propriétaires véritables (ou exerçaient une emprise), en tant que groupe, directement ou indirectement, de 150 318 actions ordinaires de iA Société financière (exclusion faite des unités d'actions fictives et des unités d'actions liées au rendement), soit environ de 0,14 % des actions ordinaires émises et en circulation.

Également, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'était propriétaire véritable (ou exerçait une emprise) d'actions avec droit de vote d'une filiale de la Société qui n'est pas détenue en totalité par la Société.

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente Notice annuelle, les membres du conseil d'administration de iA Société financière. Le mandat de chacun des administrateurs se termine à la clôture de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires.

Information complémentaire sur les administrateurs et les dirigeants

Administrateurs de iA Société financière

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
MARIO ALBERT B.A., M.A. Résidence : Québec (Québec) Canada	Depuis 2020 : administrateur de sociétés 2017 – 2020 : vice-président exécutif et responsable du programme de modernisation des systèmes de l'assurance collective, Assurance collective à La Capitale assureur de l'administration publique inc. 2015 – 2017 : directeur général à Finance Montréal	Novembre 2020	— Comité d'audit — Comité de placements
WILLIAM F. CHINERY B. Math. (Hon), FICA, FSA, IAS.A Résidence : Toronto (Ontario) Canada	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Mai 2021	— Comité de placements
BENOIT DAIGNAULT B.A.A., CFA Résidence : Hudson (Québec) Canada	Depuis 2019 : administrateur de sociétés 2014 – 2019 : président et chef de la direction chez Exportation et développement Canada	Mai 2019	— Comité de placements — Comité des ressources humaines et de rémunération

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
NICOLAS DARVEAU-GARNEAU B. Math., MBA Résidence : Los Gatos (Californie) États-Unis	Depuis 2022 : Chef, Stratégie et Croissance chez Coveo Solutions inc. (une société de logiciels d'intelligence artificielle appliquée de premier plan fournissant des solutions numériques aux entreprises) 2017-2022 : stratège en chef chez Google Search 2016 – 2017 : directeur, Recherches en ventes et stratégies aux États-Unis	Mai 2018	— Comité des ressources humaines et de rémunération
EMMA K. GRIFFIN B.A. (Oxon), M.A. (Oxon) Résidence : Henley on Thames (Oxfordshire) Royaume-Uni	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Novembre 2016	— Comité de placements (présidente) — Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique
GINETTE MAILLÉ B.A.A., CPA, CA, IAS.A Résidence : Montréal (Québec) Canada	Depuis 2017 : vice-présidente, Finances, administration, et chef de la direction financière d'Aéroports de Montréal (société à but non lucratif responsable de la gestion, de l'exploitation et du développement de l'aéroport international Pierre-Elliott-Trudeau de Montréal et de l'aéroport international Montréal-Mirabel) 2011 – 2017 : première vice-présidente et chef de la direction financière de Pages jaunes limitée	Juillet 2019	— Comité d'audit
JACQUES MARTIN B. Com., LL. B., MBA, IDP-C Résidence : Larchmont (New York) États-Unis	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Janvier 2011	— Président du conseil d'administration — Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique (président) — Comité des ressources humaines et de rémunération
MONIQUE MERCIER LL. B., M. Phil., Ad. E Résidence : Outremont (Québec) Canada	Depuis 2019 : administratrice de sociétés 2014 – 2018 : vice-présidente exécutive, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS corporation	Mai 2019	— Comité d'audit — Comité des ressources humaines et de rémunération
DANIELLE G. MORIN B. Sc., IAS.A Résidence : Longueuil (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2014	— Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit (présidente)
MARC POULIN B. Sc., MBA Résidence : Outremont (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administrateur de sociétés	Mai 2018	— Comité de ressources humaines et de rémunération (président) — Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique
SUZANNE RANCOURT B.A.A., CPA, CGA, IAS.A Résidence : Verdun, Île-des-sœurs (Québec) Canada	Depuis plus de cinq ans : administratrice de sociétés	Mai 2021	— Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique — Comité d'audit
DENIS RICARD B. Sc., FSA, FICA Résidence : Pont-Rouge (Québec) Canada	Depuis 2018 : président et chef de la direction 2017 – 2018 : chef de l'exploitation 2015 – 2017 : vice-président exécutif, Assurance et rentes individuelles	Septembre 2018	

Nom et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Administrateur depuis	Appartenance à des comités du conseil d'administration
LOUIS TÊTU B. Ing. Résidence : Québec (Québec) Canada	Depuis 2011 : président du conseil d'administration et chef de la direction de Coveo Solutions inc. (une société de logiciels d'intelligence artificielle appliquée de premier plan fournissant des solutions numériques aux entreprises)	Mai 2016	— Comité de gestion des risques, de gouvernance et d'éthique
LUDWIG W. WILLISCH Dipl.-Volksw. Résidence : Old Greenwich (Connecticut) États-Unis	Depuis 2017 : administrateur de sociétés 2011 – 2017 : président, chef de la direction et président du conseil d'administration de BMW (US) Holding Corp. 2011 – 2017 : président, chef de la direction et membre du conseil d'administration de BMW of North America, LLC	Juillet 2021	

Le tableau qui suit présente, à la date de la présente Notice annuelle, les membres de la haute direction de iA Société financière. Toutes ces personnes sont membres du comité exécutif.

Membres de la haute direction de iA Société financière

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
ALAIN BERGERON B.A.A., M. Sc., CFA, CMT Vice-président exécutif et chef des placements Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2019 — 2013-2019 : vice-président principal et gestionnaire de portefeuilles, Placements MacKenzie	Septembre 2019
FRANÇOIS BLAIS B. Sc., FICA, FCAS Vice-président exécutif, Service aux concessionnaires et risques spéciaux Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2019-2020 : président de iA Assurance auto et habitation inc. et de Prysm Assurances générales inc. — 2018-2019 : chef de l'exploitation, iA Assurance auto et habitation inc. — 2017-2018 : vice-président, chef de l'Analytique & des données	Mai 2004
ÉRIC JOBIN B. Sc., FSA, FICA Vice-président exécutif, Solutions d'assurance et d'épargne collectives Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2020 : vice-président principal, Solutions d'assurance et d'épargne collectives (intérim) — 2017-2020 : vice-président, Actuariat et finance — 2015-2017 : vice-président, Actuariat corporatif	Janvier 1994
RENÉE LAFLAMME B.A.A., FCPA, FCA, CFA Vice-présidente exécutive, Assurance, Épargne et retraite individuelles Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommée au poste actuel en 2018 — 2015-2018 : vice-présidente exécutive, Solutions d'assurance et d'épargne collectives	Avril 1998
PIERRE MIRON B. Sc.A. Vice-président exécutif et chef de la transformation Résidence : Repentigny (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2021 — 2020-2021 : vice-président exécutif, Technologies de l'information et Opérations de placements — 2018-2020 : vice-président exécutif, Technologies de l'information — 2010-2018 : premier vice-président, Opérations et T.I., Caisse de dépôt et placement du Québec	Septembre 2018

Nom, fonction et lieu de résidence	Fonctions au cours des cinq dernières années	Au service de la Société depuis
SEAN O'BRIEN Business Diploma Vice-président exécutif, Gestion de patrimoine Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2020 — 2020 : vice-président exécutif, Services aux concessionnaires et risques spéciaux — 2018-2020 : vice-président principal, iA Services aux concessionnaires — 2016 : président, iA Services aux concessionnaires — 2015-2017 : chef de l'exploitation, iA Financement auto inc.	Octobre 2015
JACQUES POTVIN B. Sc., FSA, FICA Vice-président exécutif, chef des finances et actuaire en chef Résidence : Québec (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — 2015-2018 : vice-président et chef de la gestion de risques	Juin 1990
DENIS RICARD B. Sc., FSA, FICA Président et chef de la direction Résidence : Pont-Rouge (Québec) Canada	— Nommé au poste actuel en 2018 — 2017-2018 : chef de l'exploitation — 2015-2017 : vice-président exécutif, Assurance et rentes individuelles	Juin 1985
PHILIPPE SARFATI B. Com., MBA Vice-président exécutif et chef de la gestion des risques Résidence: Toronto (Ontario) Canada	— Nommé au poste actuel en 2021 — 2018-2021 : chef de la gestion des risques, Banque Concentra — 2017-2018 : directeur général, Promontory Financial Group — 2015-2017 : directeur principal, Bureau du surintendant des institutions financières	Septembre 2021
LILIA SHAM B. Sc., M. Sc., FSA, FICA, MAAA Vice-présidente exécutive, Stratégie et développement corporatifs Résidence : Toronto (Ontario) Canada	— Nommée au poste actuel en 2020 — 2019-2020: vice-présidente exécutive, Développement corporatif — 2018-2019 : professeure à l'Université York, Schulich School of Business — 2004-2017 : première vice-présidente du Développement corporatif, Intact Corporation financière	Mai 2019
MICHAEL L. STICKNEY B. Sc., FSA, MBA, MAAA Vice-président exécutif et chef de la croissance Résidence : Scottsdale (Arizona) États-Unis	— Nommé au poste actuel en 2019 — 2005-2019 : vice-président exécutif, Développement des affaires aux États-Unis	Novembre 1987

Interdictions d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

Sauf en ce qui concerne les divulgations énoncées ci-après, à la connaissance des administrateurs et des membres de la direction de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société :

- a) n'est, à la date de la présente Notice annuelle, ou n'a été, au cours des dix années précédant la date de la présente Notice annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société, y compris de la Société, qui :
 - (i) pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable, ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs;

- (ii) après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs découlant d'un événement survenu pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
 - (iii) pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances ou dans l'année suivant la cessation de cette fonction, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir l'actif;
- b) n'a, au cours des dix ans précédant la date de la présente Notice annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, fait l'objet ou a été à l'origine d'une procédure judiciaire, d'un concordat ou d'un compromis avec des créanciers, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé afin de détenir son actif;

à l'exception de ce qui est indiqué ci-dessous :

- (i) Madame Ginette Maillé était chef de la direction financière lorsque Yellow Media Inc. a restructuré son capital. Un plan d'arrangement a été approuvé par le tribunal en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux termes duquel les anciens titres de Yellow Media Inc. et tous les droits s'y rattachant ont été annulés et échangés contre, selon le cas, une somme en espèces et des actions ordinaires et des bons de souscription de la compagnie, ainsi que de nouveaux billets garantis de premier rang et de nouvelles débentures échangeables subordonnées de Yellow Media Inc. L'arrangement a pris effet le 20 décembre 2012.
- (ii) Madame Emma K. Griffin est administratrice de ED&F Man Holdings Limited (« **ED&F Man** ») qui a commencé un plan de restructuration en vertu de la partie 26A de la *Companies Act 2006* (Royaume-Uni) le 3 février 2022. Le 24 février 2022, le tribunal a autorisé ED&F Man à convoquer sept assemblées pour les catégories d'actionnaires et de créanciers concernés. Le 16 mars 2022, les catégories ont voté sur le plan proposé. Six catégories ont chacune approuvé le plan par plus de 75 % des voix (en personne ou par procuration) de la catégorie concernée. Dans une catégorie, l'approbation a été de 69,66 % des voix. L'audience finale d'homologation a eu lieu le 23 mars 2022, au cours de laquelle le tribunal anglais a homologué le plan, rendant ainsi celui-ci contraignant en droit anglais pour tous les actionnaires et créanciers de ces sept catégories, indépendamment de leur vote ou absence de vote.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'a fait l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a pris une entente de règlement auprès d'une autorité réglementaire en valeurs mobilières ou a été l'objet de pénalités ou de sanctions imposées par un tribunal ou un organisme réglementaire qui pourraient possiblement être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable qui doit voter pour l'administrateur.

Comité d'audit

Mandat

Le comité d'audit a pour mandat d'appuyer le conseil d'administration à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société aux actionnaires et aux autres personnes concernées, à l'environnement de contrôle interne, à la conformité et à la lutte contre la criminalité financière, au responsable de l'audit interne, à l'auditeur externe, ainsi qu'au chef des finances de la Société. Entre autres, le comité doit veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables. Le comité d'audit est également responsable de la surveillance de certains programmes spécifiques liés aux risques en matière de technologies de l'information, de criminalité financière et de protection des renseignements personnels. Le texte complet du mandat du comité d'audit est joint en tant qu'annexe A à la présente Notice annuelle.

Composition du comité d'audit



Mario Albert

Ginette Maillé

Monique Mercier

Danielle G. Morin
(présidente)

Suzanne Rancourt

Le comité est entièrement composé d'administrateurs indépendants.

Le conseil est d'avis que les membres du comité d'audit possèdent ensemble les connaissances, l'expérience et le profil nécessaires pour remplir le mandat du comité. Chacun de ses membres possède les compétences financières au sens attribué à cette expression dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les membres du comité ont acquis les connaissances et l'expérience nécessaires pour s'acquitter de leurs tâches à titre de membres du comité en ayant occupé des postes de chef de la direction, de chef des finances, de haut dirigeant ou d'administrateur au sein d'autres sociétés ou en raison de leurs parcours académiques.

Mario Albert a occupé le poste de vice-président exécutif et était responsable de la modernisation des systèmes du secteur de l'assurance collective à La Capitale de 2017 jusqu'à son départ à la retraite en 2020. Il a auparavant occupé plusieurs postes de direction au sein d'organismes privés, publics et parapublics québécois. Il a notamment été directeur général de Finance Montréal, une entreprise à but non lucratif formée par les institutions financières faisant affaire au Québec et visant le développement et le rayonnement du secteur financier québécois. Il a été président directeur général d'Investissement Québec et il a œuvré au sein de l'Autorité des marchés financiers, où il a agi à titre de surintendant de la distribution et, par la suite, à titre de président-directeur général. Dans le cadre de cette dernière fonction, il a agi à titre de membre du conseil d'administration de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et de président du comité de vérification de cet organisme. Avant de rejoindre l'Autorité des marchés financiers, monsieur Albert a occupé le poste de sous-ministre adjoint responsable des politiques budgétaires et de l'économie au sein du ministère des Finances du Québec. Il siège actuellement au conseil d'administration de l'Institut de gouvernance numérique, un organisme à but non lucratif qui offre des services d'accompagnement en gestion de l'information et en transformation numérique et est membre du comité de financement de diaMentis, une entreprise qui développe des solutions pour le diagnostic des troubles de santé mentale. Monsieur Albert a commencé sa carrière au ministère des Finances du Canada en 1982. Après avoir occupé des postes qui comportaient des responsabilités de plus en plus importantes, il a notamment occupé le poste de chef de la prévision économique canadienne. Monsieur Albert a fait ses études à l'Université Laval, où il a obtenu un baccalauréat en économie en 1979. Il a également complété la scolarité du programme de maîtrise en économie de l'Université Laval en 1982.

Ginette Maillé est au service d'Aéroports de Montréal depuis avril 2017 à titre de vice-présidente, Finances, administration et chef de la direction financière. Madame Maillé possède plus de 30 ans d'expérience financière, opérationnelle et stratégique au sein d'entreprises en démarrage et de grandes entreprises, privées et cotées en bourse (TSX et NASDAQ), œuvrant à l'échelle nationale et internationale. Elle a notamment été 14 ans à l'emploi de Pages Jaunes Limitée, où elle a occupé le poste de vice-présidente et chef de la comptabilité pour ensuite être promue au poste de première vice-présidente et chef de la direction financière. Elle a également occupé plusieurs fonctions de gestion dans le domaine des technologies de l'information, notamment sur le plan de la transformation numérique. Comptable professionnelle agréée, madame Maillé détient un baccalauréat en sciences comptables de l'Université du Québec à Montréal. Elle a siégé au conseil d'administration du Financial Executives International Canada (section du Québec) de 2014 à 2017. Elle siège actuellement au conseil d'administration de la fondation Le Chaînon.

Monique Mercier est administratrice de sociétés. Au cours de sa carrière, elle a occupé plusieurs fonctions exécutives dans l'industrie des télécommunications et de la technologie. De 2014 jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2018, elle a occupé le poste de vice-présidente à la direction, Affaires corporatives, chef des services juridiques et de la gouvernance chez TELUS. Elle était responsable des affaires juridiques et réglementaires, des relations gouvernementales, des médias, de l'immobilier et du développement durable. Elle a commencé sa carrière chez Stikeman Elliott en tant qu'avocate en fiscalité en 1984. Elle a ensuite travaillé chez BCE et Bell Canada International avant de passer chez Emergis en 1999, qui a été acquise par TELUS en 2008. Madame Mercier est titulaire d'un diplôme de la faculté de droit de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences politiques de l'Université d'Oxford, où elle a reçu la prestigieuse bourse du Commonwealth. En juin 2018, madame Mercier a reçu le prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations lors de la remise des Prix des conseillers juridiques du Canada. En 2016, elle a été désignée « femme de l'année » par l'organisme Les Femmes en communications et technologie (FCT). En 2015, elle a fait son entrée dans le Temple de la renommée des 100 Canadiennes les plus influentes du Réseau des femmes exécutives. Madame Mercier siège notamment au conseil d'administration de la Banque du Canada, d'Innertex énergie renouvelable inc. et d'Alamos Gold inc. Elle redonne à la communauté par son implication auprès du conseil d'administration de la Fondation pour la recherche en chirurgie thoracique de Montréal.

Danielle G. Morin possède une vaste expérience en finance, comptant notamment plus de 35 ans d'expérience dans plusieurs secteurs liés aux services financiers. Elle a travaillé à la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, de 1977 à 1990, et à La Compagnie Laurentienne-Impériale, de 1990 à 1994, où elle a été première vice-présidente et chef de l'exploitation. Elle a ensuite travaillé au sein du Groupe Desjardins dans les domaines des fonds communs de placement et des rentes collectives avant de se joindre en 1999 à Canagex inc., une filiale de placement du Groupe Desjardins, à titre de vice-présidente, Finances et exploitation. En 2001, elle s'est jointe à l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public en tant que première vice-présidente responsable des opérations financières. Madame Morin a occupé le poste de première vice-présidente, Distribution et service à la clientèle à Investissements Standard Life inc. de 2006 à 2013. Madame Morin a également été administratrice d'ASSURIS, d'Investissements Standard Life inc., de l'Université Laval et de la Fondation de l'Université Laval. Elle est diplômée de l'Institut des administrateurs de sociétés et a obtenu son baccalauréat en sciences actuarielles à l'Université Laval. Elle a été Fellow de l'Institut canadien des actuaires de 1980 à 2019.

Suzanne Rancourt est administratrice de sociétés et compte plus de 30 ans d'expérience en consultation et en gestion dans le secteur des finances et des technologies de l'information. Elle a été vice-présidente, Audit interne et risques d'entreprise chez CGI de 2006 à 2016. Depuis son entrée en fonction chez CGI en 1985, elle a exercé des fonctions à responsabilités croissantes en consultation, stratégie et technologies de l'information, développement d'affaires, gestion de grands projets et fonctions corporatives dans un environnement mondial. Avant de joindre CGI, madame Rancourt avait amorcé sa carrière en tant qu'auditeur et avait travaillé en finance, comptabilité et opérations au sein d'organisations des secteurs financiers, de la distribution et du détail. Madame Rancourt est titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires de l'Université du Québec à Montréal ainsi que d'une certification IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est comptable professionnelle agréée (CPA, CGA). Madame Rancourt siège également aux conseils d'administration de WSP et de l'Institut des administrateurs de sociétés, section Québec.

Attribution de contrats relatifs aux services non liés à l'audit

La *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* de la Société a pour objet d'assurer la préservation de l'indépendance de l'auditeur. Elle prévoit que tout contrat de services avec l'auditeur externe pour des services non liés à l'audit doit être approuvé soit par le comité ou son président selon la valeur des honoraires liés à ces services. Le comité ou son président, selon le cas, doit tenir compte des principes directeurs suivants : (i) lorsque le service demandé pourrait être utile ou pourrait accélérer les services d'audit rendus par l'auditeur, tels que les services relatifs à un examen diligent dans le processus d'une acquisition, ou (ii) lorsque le service demandé pourrait exiger une connaissance approfondie de la Société, (iii) lorsque l'auditeur est le soumissionnaire ayant présenté la meilleure offre à la suite d'un appel d'offres, ou (iv) lorsque seul l'auditeur est en mesure de fournir ce service.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Le cabinet Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. (« Deloitte ») est l'auditeur externe de la Société et de iA Assurance depuis 1940. Au cours des exercices financiers 2021 et 2020, la Société a versé à Deloitte les honoraires suivants :

	2021 (en milliers de dollars)	2020 (en milliers de dollars)
Honoraires d'audit Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de iA Société financière, de iA Assurance ainsi que de ses fonds distincts.	2 575	2 605
Honoraires d'audit des filiales Ces honoraires ont été versés pour l'audit des états financiers de certaines filiales de iA Société financière, à l'exception de iA Assurance.	2 023	3 393 ⁽¹⁾
Total des honoraires d'audit	4 598	5 998
Honoraires pour services liés à l'audit Ces honoraires ont été versés pour des services de certification et des services connexes qui sont raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers tels que des rapports spéciaux, des services liés à l'émission de capital-actions, aux régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi qu'à des travaux additionnels liés à l'adoption des normes IFRS 9 et IFRS 17.	938	252
Honoraires pour services fiscaux	-	-
Autres honoraires (honoraires pour services non liés à l'audit) Ces honoraires ont été versés pour les services d'accompagnement en développement technologique, en sécurité de l'information, en accessibilité, en développement stratégique d'espaces de travail et en gestion des risques.	428	195
Total	5 964	6 445

(1) Les principaux changements en lien avec les honoraires d'audit des filiales sont dus à des travaux supplémentaires résultant de l'acquisition, en 2020, de nouvelles filiales américaines.

Prêts aux administrateurs, aux hauts dirigeants et aux employés

La Société n'accorde pas de prêts aux administrateurs ou aux hauts dirigeants pour l'acquisition d'actions de la Société. Par conséquent, à l'exception des prêts de caractère courant, aucun administrateur, membre de la haute direction, ancien membre de la haute direction ou employé n'est endetté envers la Société ou l'une de ses filiales.

Procédures judiciaires et mesures réglementaires

Dans le cours normal de ses activités, la Société est, de temps à autre, nommée défenderesse dans le cadre de poursuites judiciaires ou d'actions collectives, en dommages et intérêts et en dommages ou pertes subis par des requérants. Bien qu'il soit impossible pour l'instant d'estimer le résultat des différentes procédures judiciaires impliquant la Société, la Société juge qu'elles n'auront aucune incidence négative importante sur sa situation financière ou sur ses résultats consolidés.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, a) aucune amende ni aucune sanction n'ont été imposées à la Société (i) par un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières canadienne ou (ii) par un tribunal ou par un organisme de réglementation qui serait vraisemblablement considérée comme importante par un investisseur raisonnable dans le cadre d'une prise de décision en matière de placement, et, b) la Société n'a conclu aucun règlement à l'amiable avec un tribunal relativement à la législation canadienne sur les valeurs mobilières ni avec une autorité en valeurs mobilières canadienne.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

iA Société financière a retenu les services de Services aux investisseurs Computershare inc. à titre d'agent des transferts et d'agent chargé de la tenue des registres de ses actions. Les registres de transferts sont conservés à Montréal. Voici les coordonnées pour joindre Computershare :

1500, boulevard Robert-Bourassa, 7^e étage
Montréal (Québec) H3A 3S8
Canada

Téléphone : 514 982-7555
1 877 684-5000 (sans frais)
Courriel : ia@computershare.com

Intérêts des experts

Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l., l'auditeur externe de la Société, a préparé le rapport de l'auditeur indépendant se rapportant aux *États financiers consolidés* audités pour les exercices terminés les 31 décembre 2021 et 2020. La Société a été informée que Deloitte s.e.n.c.r.l./s.r.l. est un cabinet indépendant au sens des règles du *Code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec*.

Renseignements complémentaires

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com. Finalement, des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les *États financiers consolidés* et dans le *Rapport de gestion* établis pour le dernier exercice de la Société. D'autres renseignements, incluant la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction et les titres pouvant être émis en vertu de régimes de rémunération à base de titres de participation, sont fournis dans la circulaire de sollicitation de procurations de la Société rendue publique dans le cadre de sa plus récente assemblée annuelle d'actionnaires et publiée sur le site Internet la Société et sur le site Internet sedar.com.

ANNEXE A

MANDAT DU COMITÉ D'AUDIT

IA SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INC.

la « Société »

Le comité d'audit (le « **Comité** ») appuie le conseil d'administration (le « **Conseil** ») à l'égard de ses responsabilités ayant trait à la divulgation de l'information financière de la Société et des renseignements connexes transmis aux actionnaires, et aux autres personnes concernées, à l'environnement de contrôle interne, à la conformité et à la lutte contre la criminalité financière, au responsable de l'audit interne, à l'auditeur externe, ainsi qu'au chef des finances de la Société.

COMPOSITION ET QUORUM

Le Comité doit être constitué conformément au règlement intérieur de la Société et, au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* (« **Règlement 52-110** »).

Le Comité est composé d'au moins trois membres nommés par le Conseil parmi les administrateurs de la Société. Les membres doivent posséder les compétences financières requises pour l'exercice de leur rôle⁽¹⁾;

De plus, tous les membres du Comité doivent être indépendants, selon la définition donnée à ce terme par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières dans le Règlement 52-110 et en vertu de la *Politique relative à l'indépendance du conseil d'administration* de la Société.

Le quorum aux réunions du Comité est constitué de la majorité des membres en fonction.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le Comité a les responsabilités suivantes :

1. Divulgence de l'information financière et contrôles internes

- Veiller à ce que les processus soient en place pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers de la Société sont préparés conformément aux normes d'information financière et aux exigences légales et réglementaires applicables.
- Passer en revue, avec la direction et l'auditeur externe, les états financiers intermédiaires et annuels, les résultats des examens de l'audit externe sur ceux-ci, le rapport de gestion ainsi que le communiqué de presse s'y rapportant et obtenir de la direction des explications sur tous les écarts importants entre les périodes correspondantes avant de recommander au Conseil leur approbation et leur diffusion.
- Obtenir du président et chef de la direction et du chef des finances, les certifications exigées par le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs.
- Veiller à ce que des contrôles internes et des procédures efficaces de communication de l'information soient en place pour examiner la communication au public de l'information financière extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les états financiers, les rapports de gestion et les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires.
- Réviser périodiquement la *Politique de communication de l'information* de la Société et apprécier périodiquement l'adéquation des procédures qui en découlent.
- Passer en revue avec l'auditeur externe les difficultés ou les problèmes liés à son audit et les mesures prises par la direction à ce sujet et le cas échéant, régler les désaccords entre la direction et l'auditeur externe concernant la présentation de l'information financière.

⁽¹⁾ En vertu du Règlement 52-110, possède des compétences financières la personne qui a la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, aux questions dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Société.

- Surveiller l'intégrité et la qualité des systèmes de contrôle interne au moyen de discussions avec la direction, les fonctions de supervision, l'auditeur interne et l'auditeur externe de la Société.
- Revoir périodiquement les rapports de la direction et des fonctions de supervision portant en tout ou en partie sur le fonctionnement du système d'information financière de la Société, ainsi que tout autre mécanisme de contrôle ou dérogation à ceux-ci.

2. Conformité et lutte contre la criminalité financière

- Recevoir périodiquement et en temps réel au besoin, une mise à jour sur la situation de conformité de la Société associée au cadre réglementaire dans lequel elle opère, être informé en temps opportun des lacunes et des expositions importantes aux risques réglementaires et opérationnels ainsi que leurs impacts.
- Passer en revue les plans de surveillance et, le cas échéant, les évaluations indépendantes ainsi que les recommandations émises par la fonction de conformité concernant les lacunes identifiées et les plans d'action de la direction pour y remédier. Au besoin, demander des missions particulières.
- Le cas échéant, examiner et approuver les recommandations de la direction en lien avec les dépassements de tolérance aux risques opérationnels qui lui sont escaladés.
- Surveiller l'efficacité des programmes mis en place par la Société en matière de lutte contre la criminalité financière et recommander au Conseil l'adoption des politiques afférentes.
- Veiller à ce que des mesures soient en place pour la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit, y compris l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société, de préoccupations en matière de comptabilité ou d'audit.

3. Responsable de l'audit interne

- Approuver et recommander au Conseil la nomination et lorsque requis, la destitution du responsable de l'audit interne.
- Approuver annuellement la rémunération du responsable de l'audit interne ainsi que ses objectifs.
- Évaluer annuellement la performance du responsable de l'audit interne et l'efficacité de la fonction d'audit interne.
- Adopter et réviser périodiquement la *Charte d'audit interne* de la Société précisant notamment le rôle, la mission, les pouvoirs, le statut et les responsabilités de la fonction d'audit interne.
- Examiner périodiquement et approuver annuellement le plan d'audit interne, s'assurer qu'il soit axé sur les risques inhérents et importants de la Société et en surveiller périodiquement la mise en œuvre.
- Approuver annuellement le budget et les ressources prévisionnels de la fonction de l'audit interne de la Société.
- Valider l'adéquation du périmètre et des pouvoirs du responsable de l'audit interne et de la fonction d'audit interne de la Société et veiller à ce que la fonction ait, en tout temps, les ressources ainsi que les pouvoirs nécessaires pour exécuter son mandat.
- Recevoir périodiquement du responsable de l'audit interne une mise à jour de la réalisation du plan d'audit ou de tout autre sujet afférent.
- Examiner périodiquement les rapports d'audit, veiller au suivi des recommandations émises par l'audit interne concernant les lacunes identifiées et veiller à ce que la direction prenne les mesures appropriées pour y remédier.
- Recevoir périodiquement du responsable de l'audit interne un rapport sur les incidents associés à la criminalité financière et à la fraude.
- S'assurer de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction d'audit interne, notamment en recevant une attestation annuelle de l'auditeur interne confirmant son indépendance, l'indépendance de la fonction d'audit interne et la conformité à son code de déontologie et aux normes d'audit interne, et en veillant à ce que la fonction d'audit interne ait libre accès aux membres du Comité.

4. Auditeur externe

- Valider la compétence et l'indépendance de l'auditeur externe.
- Surveiller les travaux de l'auditeur externe et recevoir sa déclaration annuelle écrite relative à ses liens avec la Société et les sociétés membres de iA Groupe financier et discuter de ceux pouvant influencer sur son objectivité ou son indépendance.
- Recommander au Conseil le cabinet d'experts-comptables à être soumis au vote des actionnaires en vue d'établir ou de délivrer un rapport d'audit ou de rendre d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation pour la Société et ses filiales, et recommander que la rémunération soit déterminée par le Conseil.
- Autoriser préalablement l'ensemble des services d'audit, déterminer les services non liés à l'audit qui peuvent être rendus par l'auditeur externe et approuver au préalable tous ces services non liés à l'audit, le tout conformément à la *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* et au *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*.
- Adopter et passer en revue périodiquement la *Politique relative à l'indépendance de l'auditeur externe* encadrant l'octroi de contrats relatifs à des services non liés à l'audit et le recrutement de personnes liées à l'auditeur externe.
- Revoir et approuver les honoraires de l'auditeur externe, tant pour les services d'audit que pour les services non liés à l'audit autorisés.
- Passer en revue le plan d'audit avec l'auditeur externe et la direction et l'approuver.
- Surveiller la mise en œuvre du plan d'audit de l'auditeur externe et veiller au suivi de ses recommandations et des mesures que la direction s'est engagée à prendre pour réaliser celles-ci.
- Surveiller le respect des exigences applicables quant à la rotation des associés de l'auditeur externe impliqués, et de la participation de ce dernier au programme du Conseil canadien sur la reddition de comptes.
- Recevoir toute correspondance importante entre l'auditeur externe et la haute direction à l'égard des constats d'audit.
- Dans la relation avec l'auditeur externe, veiller au respect des pratiques comptables et actuarielles, le cas échéant, ainsi que de leur caractère prudent et approprié.
- Recevoir rapport annuellement sur la procédure interne de contrôle de qualité de l'auditeur externe et examiner l'efficacité et la qualité du travail effectué par ce dernier.

5. Chef des finances

- Surveiller périodiquement la suffisance du capital en fonction du ratio cible interne et le niveau d'opération visé du ratio de solvabilité approuvés par le Conseil.
- Revoir annuellement l'évaluation de la performance du chef des finances.

6. Autres responsabilités

- Recevoir périodiquement de la direction une reddition de compte sur les projets d'investissement majeurs, incluant les projets d'investissement numérique.
- Recevoir périodiquement de la direction une reddition de compte sur les opérations en matière de technologie de l'information et recevoir de l'information sur les bonnes pratiques et les tendances de l'industrie.
- Recevoir périodiquement de la direction un rapport sur les dossiers de litige hors du cours normal des opérations pour la Société et ses filiales et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur la situation financière ou les résultats de la Société.
- Passer en revue la correspondance importante échangée avec les autorités réglementaires et, le cas échéant, les plans d'action mis de l'avant par la direction.

7. Généralement

- Valider qu'il y ait coordination entre les fonctions de supervision de la 2^e ligne de défense, l'audit interne et l'audit externe.
- Retenir les services de conseillers comptables, juridiques ou autres et en fixer la rémunération, sous réserve d'en informer le président du Conseil. Cet avis doit être accompagné de la description du mandat à être confié à l'expert.
- S'acquitter des autres responsabilités qui peuvent lui être confiées de temps à autre par le Conseil.

MODE DE FONCTIONNEMENT

Fréquence : Le Comité tient au moins quatre réunions régulières par année et peut se réunir lors de réunions extraordinaires au besoin. Le président du Comité, le président du Conseil ou le président et chef de la direction de la Société peut convoquer une réunion en tout temps.

Présidence : Le Conseil nomme le président du Comité, lequel doit être indépendant et ne pas être le président du Conseil ni de tout autre comité. En l'absence du président, les membres du Comité élisent parmi eux un président.

Secrétaire : Le secrétaire de la Société ou, en son absence, le secrétaire adjoint de la Société ou toute autre personne désignée par les membres du Comité agit comme secrétaire du Comité.

Ordre du jour : Le président du Comité établit l'ordre du jour de chaque réunion du Comité en consultation avec le président et chef de la direction de la Société, le chef des finances et le secrétaire. L'ordre du jour et les documents pertinents sont distribués aux membres du Comité en temps utile avant les réunions du Comité.

Rapport : Le président du Comité fait régulièrement rapport au Conseil des délibérations, des constatations et des recommandations du Comité.

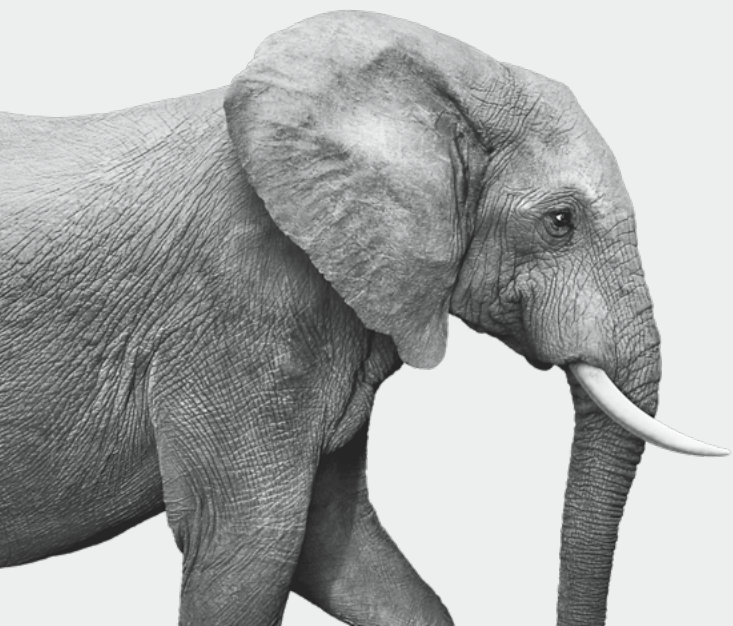
Communication : Le Comité dispose en tout temps de voies de communication directes avec l'auditeur externe, le responsable de l'audit interne et le chef des finances ainsi qu'avec toutes les autres fonctions de supervision de la Société, et inversement.

Huis clos : Après chaque réunion régulière, le Comité se réunit à huis clos et rencontre séparément l'auditeur externe et le responsable de l'audit interne. Il rencontre, au besoin, à huis clos les membres de la direction, le chef des finances et les fonctions de supervision.

Révision du mandat : Le Comité revoit périodiquement son mandat et fait rapport au Conseil sur les modifications qu'il y aurait lieu d'apporter.

NOTICE ANNUELLE

iA Société financière inc.



F77-4(22-03)

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est un autre nom sous lequel **iA Société financière inc.** exerce ses activités et une marque de commerce de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** utilisée sous licence.

ia.ca